

L'AGENCE
D'URBANISME
DE LA
RÉGION
GRENOBLOISE

le journal des projets

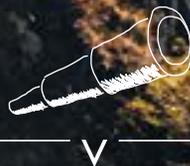
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



OBSERVER



PLANIFIER



PROJETER



ANIMER



PARTAGER

SOMMAIRE

- 3 LE MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 4 L'AGENCE A FÊTÉ SES 50 ANS
- 6 LES TEMPS FORTS
- 8 ANNÉE DENSE : DÉMO EN CHIFFRES
- 10 L'ESPACE DES PROJETS 2017
- 11 **AXE 1 : ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES PROSPECTIVES ET L'INNOVATION TERRITORIALE**
 - LE SRADDET, LEVIER DES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES ?
 - LE BIEN-ÊTRE S'INVITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
 - BAROMÉTROPOLE, L'OUTIL DE COMPARAISON MÉTROPOLITAINE
 - OBS'Y, DES CONNAISSANCES À PARTAGER
 - MODÈLE DES DÉPLACEMENTS, UN OUTIL STRATÉGIQUE
 - GOUVERNANCE ET CONCERTATION EN QUESTION AVEC LE CLUB PLUi RÉGIONAL
- 21 **AXE 2 : PARTICIPER À LA PLANIFICATION ET À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES**
 - 4 PLUi : UNE ORCHESTRATION MILLIMÉTRÉE
 - LES SCOT, DES LIMITES DE LA BIÈVRE AUX CONFINS DU GAPENÇAIS
- 27 **AXE 3 : RENFORCER L'EXPERTISE THÉMATIQUE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES**
 - MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS, L'AGENCE AIDE À FAIRE BOUGER LES LIGNES
 - HABITAT ET FONCIER, LE DUO-CLÉ D'UN URBANISME DURABLE
 - POLITIQUE DE LA VILLE, DES RÉFLEXIONS D'UNE GRANDE ACTUALITÉ
 - ÉCONOMIE ET COMMERCE, VECTEURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - TRANSITIONS ET SUJETS EN ÉMERGENCE : L'AGENCE ÉVOLUE
- 47 **CE QUI FAIT L'AGENCE ? LE PARTENARIAT !**
 - LE SOCLE PARTENARIAL : UNE AGENCE POUR FAIRE CAUSE COMMUNE
 - RAPPORT FINANCIER : LE SOUCI DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE
 - GOUVERNANCE & ÉQUIPE : L'ALLIANCE STRATÉGIQUE ET TECHNIQUE
 - LE MANIFESTE & LES 5 I, NOS ENGAGEMENTS

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



« Si l'aménagement du territoire doit essayer de définir ce que sera l'avenir des hommes en 1985 ou 2000, il est nécessaire que les hommes prennent conscience qu'ils doivent eux-mêmes forger leur propre destin, c'est-à-dire participer étroitement à l'aménagement de leur cadre de vie actuel et futur. On peut bien dire que ce qui caractérise l'Agence d'urbanisme, c'est essentiellement qu'elle n'a pas voulu se contenter d'étudier un cadre de vie en fonction de données géographiques ou économiques par des techniciens, si compétents soient-ils, mais qu'elle a toujours voulu le faire sous la forme d'un dialogue avec tous ceux qui vivront demain dans le cadre géographique à aménager. »

Antoine Buisson
Les propos visionnaires et le message intemporel du président du conseil général de l'Isère, premier président de l'Agence (1967-1976).

Depuis 2015 l'Agence enchaîne les années d'exception, et 2017 est sans doute une forme d'apogée avant le retour à la normale.

Exceptionnelle, 2017 l'est d'abord par un événement marquant de l'histoire de l'Agence, qui a fêté ses 50 ans. C'est un symbole fort de la longévité de notre organisme, de sa capacité d'adaptation et surtout, des liens tissés avec les acteurs, publics ou privés, d'une grande région grenobloise aux limites toujours repoussées. Car c'est d'abord cela le rôle de l'Agence, affirmé dès l'origine, faire lien, partager des réflexions, des visions, essaimer des idées, et elle y travaille avec beaucoup de conviction.

Depuis 50 ans l'Agence est un bien commun, riche de connaissances, de méthodologies et d'expertises mutualisées, dont chaque membre profite équitablement. Les projets d'Agence successifs ont veillé à maintenir cet esprit solidaire qui souffle aujourd'hui avec une vigueur renforcée. L'Agence n'a jamais été l'outil d'un territoire, mais bien d'une alliance de territoires, entre villes, vallées et massifs, réunis par des enjeux communs et l'évidente nécessité de coordonner des politiques et des projets. C'est tout à fait vital aujourd'hui, à l'heure où les femmes et les hommes vont et viennent au gré de leurs modes de vie. Étudier ces fonctionnements et contribuer à leur prise en compte à toutes les échelles, promouvoir une planification plus opérationnelle, est sans doute la raison d'être intrinsèque de cette agence et très certainement, de tous temps, sa valeur ajoutée.

Exceptionnelle, 2017 l'est aussi par l'intensification de la contribution de l'Agence à l'élaboration de quatre PLUi. Avec plus de 3 700 jours d'activité – près de la moitié du programme – dédiés aux intercommunalités du Massif du Vercors, de Bièvre Est, de Bièvre Isère et de Grenoble-Alpes Métropole, et une équipe dimensionnée pour y répondre, elle a satisfait aux exigences de la traduction des PADD dans les documents réglementaires et de la constitution progressive des dossiers. Un travail de l'ombre et de fourmi, mobilisant toutes les compétences et la pluridisciplinarité de l'Agence, et nécessitant la mise en place d'une gouvernance partagée entre communes et intercommunalités pour tenir un calendrier très contraint. Un quasi exploit en soi, d'autant plus que, dans le même temps, de nombreuses études thématiques et missions d'observations étaient lancées pour contribuer à la définition de politiques publiques plus éclairées et plus cohérentes. Aucune demande n'a été laissée insatisfaite.

Et cela, sans jamais que l'Agence cesse de se projeter, de penser « à l'après », non seulement pour elle-même mais pour des territoires en pleine transformation. Le bilan de l'année, à travers ce rapport d'activité, montre bien la part des sujets nouveaux, la montée en charge des questions de transition, le besoin de réflexions partagées autour des enjeux de santé, de bien-être, d'énergie, de numérique, de mobilités... L'Agence accueille d'ailleurs cette année trois nouveaux membres, la Comue Grenoble Alpes, l'Agence régionale de santé (ARS) et le CCAS de la Ville de Grenoble, dont l'adhésion est une marque forte du renouvellement à l'œuvre dans nos sociétés et qui se traduit dans les missions de l'Agence. Quant au Conseil scientifique, mobilisé sur le thème des risques et de la résilience des territoires avec l'appui fort de l'Université Grenoble Alpes, il prend une dimension nouvelle qui devrait se révéler en 2018.

Tout ce qui contribue à la cohésion, à l'identification de pistes de coopération, aux démarches de partenariat, aux projets et à la connaissance partagés, dans la pleine prise de conscience des enjeux et des responsabilités comme dans la recherche de solutions innovantes, fixe un cap nécessaire et ambitieux à une Agence qui s'est dotée d'une nouvelle identité en 2017, ouvrant ainsi une nouvelle page de son histoire.

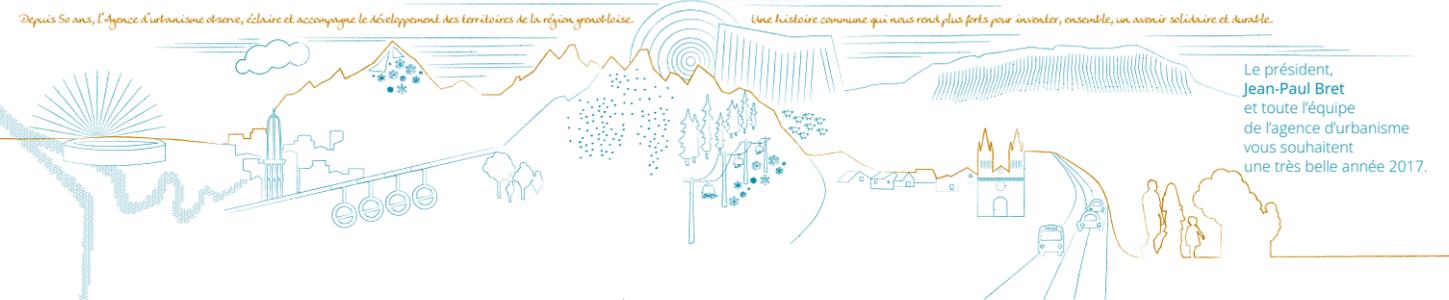
Jean-Paul Bret



L'AGENCE A FÊTÉ SES 50 ANS

janvier

Une carte de vœux qui évoque le lien cinquantenaire entre l'Agence et les territoires de la grande région grenobloise.



Les élus découvrent la maquette réhabilitée du Plan Bernard. Les débats autour de ce projet d'urbanisme conduiront à la création de l'Agence en 1967.



L'espace veille / doc', se veut plus ouvert et plus convivial. Depuis 50 ans, l'Agence capitalise des travaux et des connaissances au service de la grande région grenobloise et de ses acteurs.



mars

L'Agence participe au Festival de géopolitique organisé par Grenoble-École de Management. Elle anime une table-ronde intitulée *Récipro-cités : des flux du pouvoir au pouvoir des flux*. Un regard porté sur la métropolisation, 50 ans après sa création à l'heure des premières réflexions intercommunales.



juin

Les élus soufflent à l'unisson les 50 bougies de l'Agence lors de l'Assemblée générale du 28 juin, avant de partager le gâteau avec l'équipe.

Une grande fête a réuni les anciens et les nouveaux, symbole d'une Agence riche de son passé, qui œuvre à construire l'avenir.



octobre

L'Agence tient son stand annuel au Congrès des maires de l'Isère avec ses partenaires le CAUE de l'Isère et l'EPFL de l'Isère qui fêtaient respectivement leurs 40 et 15 ans. Une belle preuve de la durabilité des relations des territoires avec l'ingénierie publique locale.



septembre decembre

La maquette du Plan Bernard s'expose à la Plateforme, sous les yeux d'un public en quête de témoignages sur les prémices de l'urbanisme grenoblois en pleine effervescence olympique.



novembre

L'Agence dévoile sa nouvelle identité et ses projets éditoriaux dédiés à la construction d'une culture partagée du territoire.



La soirée de gala de la 38^e Rencontre de la Fnau à Strasbourg a rassemblé présidents et directeurs des agences qui étaient plusieurs à fêter leurs 50 ans en 2017 : Strasbourg (Adeus) ; Paris (Apu) ; Grenoble (AURG) ; Tours (ATU) ; Saint-Étienne (Epures).



La Rencontre Territoire(s) en mouvement(s) vient clore avec brio et émotion l'année des 50 ans. L'Agence s'ancre dans l'animation du dialogue territorial.





LES TEMPS FORTS

JANVIER

09 **Club EMD** : restitution de la journée Cerema sur l'évolution de la méthodologie des enquêtes déplacements.

18 **Conseil scientifique**

23
> **Rencontre avec le préfet**
> **50 ans** : présentation de la maquette du plan Bernard aux élus lors des vœux.

26 **PLUi Vercors** : séminaire des élus / présentation du projet de PADD avant débat en conseil communautaire.

27 **Observatoire des pôles commerciaux (Avizon)** : séminaire « Mutation de l'espace marchand » à l'Ensaq.

FÉVRIER

PLUi Bièvre Est : débats PADD en conseils municipaux (14 entre février et mars).

PDU métropolitain : 4 ateliers thématiques. Les 06-09-10 et 13.

10
> **OBS'y** : rencontre sur le vieillissement démographique.
> **SCoT de la Grande Région de Grenoble** : séminaire métropolisation. Plusieurs interventions, dont B.Parent « le fait métropolitain en Auvergne-Rhône-Alpes ».

MARS

07 **PLUi métropolitain** : atelier des urbanistes sur l'économie à Domène.

10 **Festival de géopolitique de Grenoble (Grenoble École de Management) | Le pouvoir des villes, table ronde animée par l'Agence** : Récipro-cités : des flux du pouvoir au pouvoir des flux.

23 **Atlas Auvergne-Rhône-Alpes (réseau 4 agences, Insee)** : publication du tome 3 « Géographie des déplacements, flux et mobilités ».

PLH CAPV : comité de pilotage, délibération sur le bilan du PLH et atelier « Offre et attractivité résidentielle ». Les 21 et 29.

JUIN

06 et 15 **PLH métropolitain** : forum habitat ; focus group promoteurs.

07 et 22 **PLH CAPV** : comité de pilotage sur l'hébergement (diagnostic et enjeux) et comité de pilotage élargi sur le parc existant.

22 **Stratégie foncière** : conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné, présentation du 4^e Programme pluriannuel d'intervention (PPI).

29 **PDH** : atelier « L'habitat, moteur économique des territoires ».

30 **Journée d'étude, « Le bien-être dans les politiques publiques » à l'Agence**, avec la Structure fédérative de recherche (SFR) Territoires en réseaux.

MAI

02 **PLUi métropolitain** : atelier des urbanistes à Varcès-Allières-et-Risset.

03 **Conseil scientifique**

PDU métropolitain : 4 ateliers thématiques. Les 09-15-16 et 22.

11 **Fragmentation socio-spatiale** : présentation de la typologie des territoires défavorisés au Département de l'Isère.

18 **Présentation des évaluations d'impact sur la santé (EIS) à l'Agence** par l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne-Rhône-Alpes.

AVRIL

02 **Observatoire local des loyers (OLL)** : comité de pilotage, présentation des résultats 2016.

13 **Schéma multimodal du Grand Sud métropolitain** : délibération adoptant le schéma en comité syndical du SMTC.

25 **PLUi métropolitain, plans guides centralités** : comité de pilotage centralité sud.

JUILLET

ObservAgglo : publication du document « Métroscope. 50 indicateurs clés pour les métropoles françaises ».

03 **Atlas Auvergne-Rhône-Alpes (réseau 4 agences, Insee)** : séminaire « Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines ».

04 **50 ans** : Café d'archi « Du Plan Bernard au plan guide, Imaginer le Sud » à l'Agence, avec la Maison de l'architecture de l'Isère.

11
> **Conseil scientifique**
> **Coopération Grand Lyon / Grenoble-Alpes Métropole** : séminaire économie, université, tourisme (en mars, espaces naturels, agricoles et alimentation ; transports et déplacements).

SEPTEMBRE

PDU métropolitain : séminaire PLUi consacré au stationnement, intégrant la présentation du volet stationnement du PDU ; nombreux points sur le schéma multimodal avec les élus des secteurs ; atelier de synthèse. Du 02 au 21.

02 **PLUi métropolitain** : séminaire économie / commerce

20 **50 ans / maquette plan Bernard** : intervention lors de la conférence à la Plateforme « JO 68, un tremplin pour l'urbanisme Grenoblois ? ». Exposition de la maquette du plan Bernard à la Plateforme du 13 septembre au 2 décembre 2017.

26 **Observatoire urbain, économique, social et environnemental « Échirrolles en chiffres »** : présentation du cahier économie au maire d'Échirrolles.

OCTOBRE

03 **Club PLUi** : journée d'échange « Gouvernance & Concertation », à Clermont-Ferrand.

OFPI : atelier foncier agricole et naturel « Les compensations environnementales et agricoles » et atelier foncier économique « Pédagogie et apport méthodologique sur le foncier économique ». Les 03 et 17.

PLUi métropolitain : séminaire PLUi formes urbaines / OAP paysage / OAP faubourgs à Fontaine, avec visites d'opérations ; séminaire formes urbaines à Grenoble. Les 07 et 19.

14 **60^e congrès des maires à La Tour du Pin** : stand partagé avec le CAUE de l'Isère et l'EPFL du Dauphiné.

16 **PLUi Bièvre Isère** : réunion Personnes publiques associées.

18 **BaroMétropole (ex. BaroMétro)** : publication à l'occasion du Forum métropolitain.

DÉCEMBRE

01 **Journée technique « Loi Montagne Acte II et PLUi »** à l'Agence avec le Cerema.

02 **Observatoire photographique des paysages du Pays Voironnais** : inauguration de l'exposition [Perspective Paysages – Points de vue 2017].

07
> **PDH** : Conférence départementale de l'habitat.
> **SCoT de la Grande Région de Grenoble** : séminaire Sraddet.

NOVEMBRE

Fnau : 38^e rencontre des agences d'urbanisme « Construire l'Europe des Lieux et des Liens ». Du 08 au 10.

14 **PLUi Bièvre Isère** : assemblée des maires

16 **PDU Grésivaudan** : comité de pilotage actant la finalisation du plan d'actions.

28 **Schéma directeur énergie métropolitain** : tables rondes « notre énergie demain ».

30 **Grand A / 50 ans** : rencontre « Territoires en mouvements » à Noyarey.

2017

ANNÉE DENSE

DÉMO EN CHIFFRES

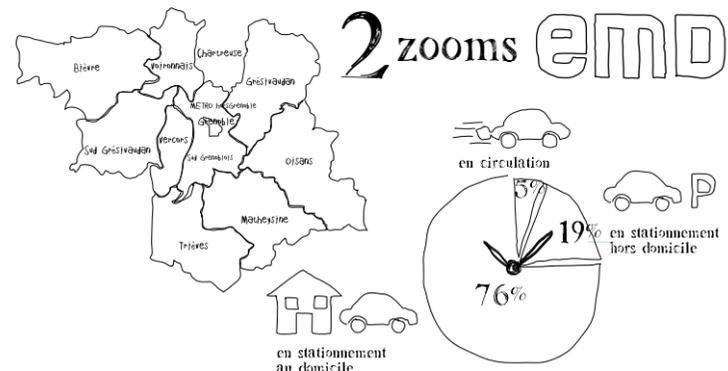
50 ans
130 personnes réunies lors de la première rencontre Grand A
63 collaborateurs issus d'une 20^{ème} de disciplines et métiers ;
11 nouveaux arrivants

8 epci
166 communes → **plus de 100** projets

2 scot
5 plui
8000 jours d'activité environ
 soit un budget de **5280** k€

- SCoT GREG**
4 comités syndicaux, 2 séminaires
- PLUi Bièvre Est**
14 débats de PADD en conseils municipaux
- PLUi Bièvre Isère**
2 cycles de 9 groupes territoriaux, 5 groupes thématiques
- PLUi Grenoble-Alpes Métropole**
Plus de 200 réunions à l'Agence, + de 1000 cartes réalisées
- PLH Pays Voironnais**
6 ateliers de travail et comités de pilotage élargis
- Suivi du Contrat de Ville de la Métropole**
10 focus groups
- OLL de la région grenobloise**
8 500 références collectées, objectifs atteints à 100 %
- Repositionnement du centre ancien de Fontaine**
40 commerçants auditionnés
- Plan piéton métropolitain**
20 communes associées
- Schéma des points M**
70 parkings identifiés dont 25 aires de covoiturage
- PDU métropolitain**
9 comités de pilotage et 11 ateliers thématiques

5 REGARDS CROISÉS de l'OBS'y en cours

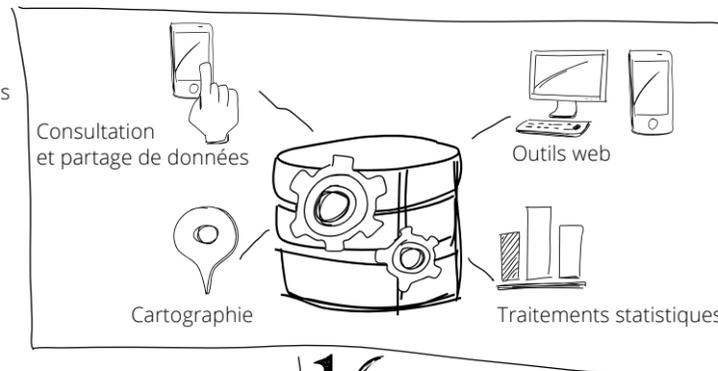


plus de **40** interviews d'élus lors du congrès des maires de l'Isère

plus de **70** interviews d'habitants pour le film Territoire(s) Grand A

base documentaire **9000** références
10000 photos
 près de **5000** articles dans le blog de veille, alimenté chaque jour par 2 à 5 articles nouveaux

plus de **8000** tables de données



17 thématiques pour les données du socle

16 VUES Vos Territoires à la carte
6 thématiques
 près de **170** indicateurs

L'ESPACE DES PROJETS 2017

L'espace des projets rassemble et organise les principaux projets du programme d'activité, selon les 3 axes stratégiques de l'offre de service (Projet d'Agence acte II - 2015/2020).

Axe 1

Accompagner les **DÉMARCHES PROSPECTIVES** et l'**INNOVATION TERRITORIALE**

Appui aux réflexions de recomposition territoriale

- Coopération métropolitaine
- Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes
- Analyse des systèmes territoriaux (relations Lyon-Grenoble, Sillon alpin)
- Contribution au projet métropolitain
- Atlas réseau des agences Auvergne-Rhône-Alpes avec l'Insee (Tome 3)

Identification de la vulnérabilité des systèmes et recherche de nouveaux modèles

- Impact sur l'économie territoriale
- Analyse fragmentation socio-spatiale
- Vulnérabilité énergétique
- OBS'y
- BaroMétropole
- Modèle des déplacements - club modélisation
- Projections scolaires (collèges) et démographiques

Innovation

- Conseil scientifique

Veille-Méthodologie

- Pratiques territoriales innovantes
- Participation clubs Fnau

Axe 2

Participer à la **PLANIFICATION** et à l'**ÉLABORATION** des **STRATÉGIES TERRITORIALES**

Contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme

- Réflexions préalables SradDET
- Les SCoT (GREG, Aire Gapençaise)
- Les PLUi (Massif du Vercors, Grenoble-Alpes Métropole, Bièvre Isère, Bièvre Est, Cœur de Chartreuse)
- PLU

Contribution à l'élaboration de stratégies territoriales

- Projets de territoire
- Appui à la révision de la charte du PNR de Chartreuse

Contribution à l'élaboration des projets urbains

- Urbanisme de projet, notamment dans le cadre des OAP des PLUi

Contribution à la représentation des territoires et de leurs interactions

Axe 3

Renforcer l'**EXPERTISE THÉMATIQUE** au **SERVICE** des **POLITIQUES PUBLIQUES**



Politiques environnementales

- Intégration dans les documents de planification (état initial de l'environnement et évaluation environnementale)
- Appui au suivi et à la mise en œuvre du SRCE
- Contribution au schéma directeur énergie
- Accompagnement observatoire de la biodiversité



Économie territoriale

- Schéma de développement des espaces économiques (Métropole)
- Expertise foncière, schéma zones d'activité
- Étude préalable schéma développement commercial (Grésivaudan)
- Études sectorielles (innovation, économie présentielle dont études commerce...)



Mobilité

- Plan de déplacements urbains - PDU (Métropole, Grésivaudan)
- Appui à la conception de politiques de déplacement et de stationnement
- Étude de logistique urbaine
- Connaissance des pratiques de mobilité, flux et TC (observatoire des déplacements, EMD)
- Guide des espaces publics et de la voirie



Cohésion sociale et territoriale

- Appui aux politiques de cohésion sociale et urbaine
- Accompagnement PNRU
- Analyse des besoins sociaux



Habitat

- Stratégie d'habitat territoriale (PLH du Voironnais, Métropole)
- Appui observation départementale de l'habitat et copropriétés (Métropole)
- Appui aux politiques de mixité et d'attribution
- Observatoire local des loyers - OLL (Métropole)

Politiques foncières

- OFPI
- Études de gisement foncier / Appui définition de stratégie foncière
- Appui aux opérateurs fonciers (urbanisme opérationnel)
- Foncier économique et stratégie de reconversion des friches économiques

AXE 1

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES PROSPECTIVES ET L'INNOVATION TERRITORIALE

LE SRADDET, levier des coopérations métropolitaines ?

LE BIEN-ÊTRE s'invite dans les politiques publiques

LE BAROMÉTROPOLE, l'outil de comparaison métropolitaine

OBS'y, des connaissances à partager

MODÈLE DES DÉPLACEMENTS, un outil stratégique

GOVERNANCE ET CONCERTATION EN QUESTION avec le Club PLUi régional



L'OBSERVATION SE DIFFUSE DANS LES PROJETS





LE SRADDET LEVIER DES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES ?

LE RÉSEAU DES 9 VILLES-CENTRES ET DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS D'Auvergne-RHÔNE-ALPES (RVCGA)

Créé en 1995 sur un principe coopératif, ce réseau, historiquement construit autour de huit grandes villes (Lyon, Saint-Étienne, Roanne, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Valence et Chambéry), a connu des élargissements successifs, aux agglomérations en 2002, puis à la ville-centre et à l'agglomération de Clermont-Ferrand en 2016 après la fusion régionale. Considérant que **le fait urbain représentait plus de 80 % de la population régionale** (les 21 grandes aires urbaines couvrent en effet près de la moitié de la superficie du territoire régional), le réseau a souhaité jouer un rôle actif lors du lancement de l'élaboration du SradDET.

Directement concernées, les villes et grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes (réunies au sein du RVCGA) ont voulu témoigner de leur volonté à prendre part activement à l'élaboration du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET). Dans son rôle d'acteur au service des coopérations régionales, le réseau des agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisé pour appuyer la production d'une contribution collective, répondant à l'appel lancé par la Région.

Un objectif de durabilité, pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique et la préservation des ressources naturelles.

3 OBJECTIFS PARTAGÉS

Un objectif d'équilibre et d'égalité des territoires, pour intégrer les dynamiques de croissance durable et inclusive, et les capacités d'entraînement des systèmes urbains.

Un objectif de connectivité entre les agglomérations du réseau, à l'échelle nationale et internationale, pour conforter leurs dynamiques de développement économique et en faire le moteur de la dynamique régionale.

Répondre aux défis de transition énergétique et écologique des territoires

Les systèmes urbains régionaux constituent des points d'appui solides (par leur poids démographique et économique, les politiques publiques...) pour la construction d'une politique ambitieuse de développement durable à l'échelle régionale.

Renforcer l'accessibilité et favoriser une mobilité plus durable et plus performante entre, et à destination, des villes-centres et grandes agglomérations régionales

La mobilité est au cœur d'une grande diversité d'enjeux pour les agglomérations, environnementaux et de santé publique, sociaux, économiques et d'attractivité, d'investissement public...

3 AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN ORIENTATIONS

Affirmer le rôle des grandes agglomérations dans leur capacité à construire un futur commun avec les territoires périurbains et ruraux, et à contribuer ainsi à l'équilibre du territoire régional

Les villes et agglomérations, qui concentrent les moyens de production, les emplois et les richesses, ont une meilleure capacité d'absorption des crises économiques. Entre 2007 et 2012, elles enregistrent un taux de croissance annuel moyen de l'emploi supérieur à celui de l'ensemble du territoire régional. En capacité de générer un effet redistributif vers les territoires voisins, elles doivent s'inscrire dans une logique de coopération et de solidarité interterritoriale.

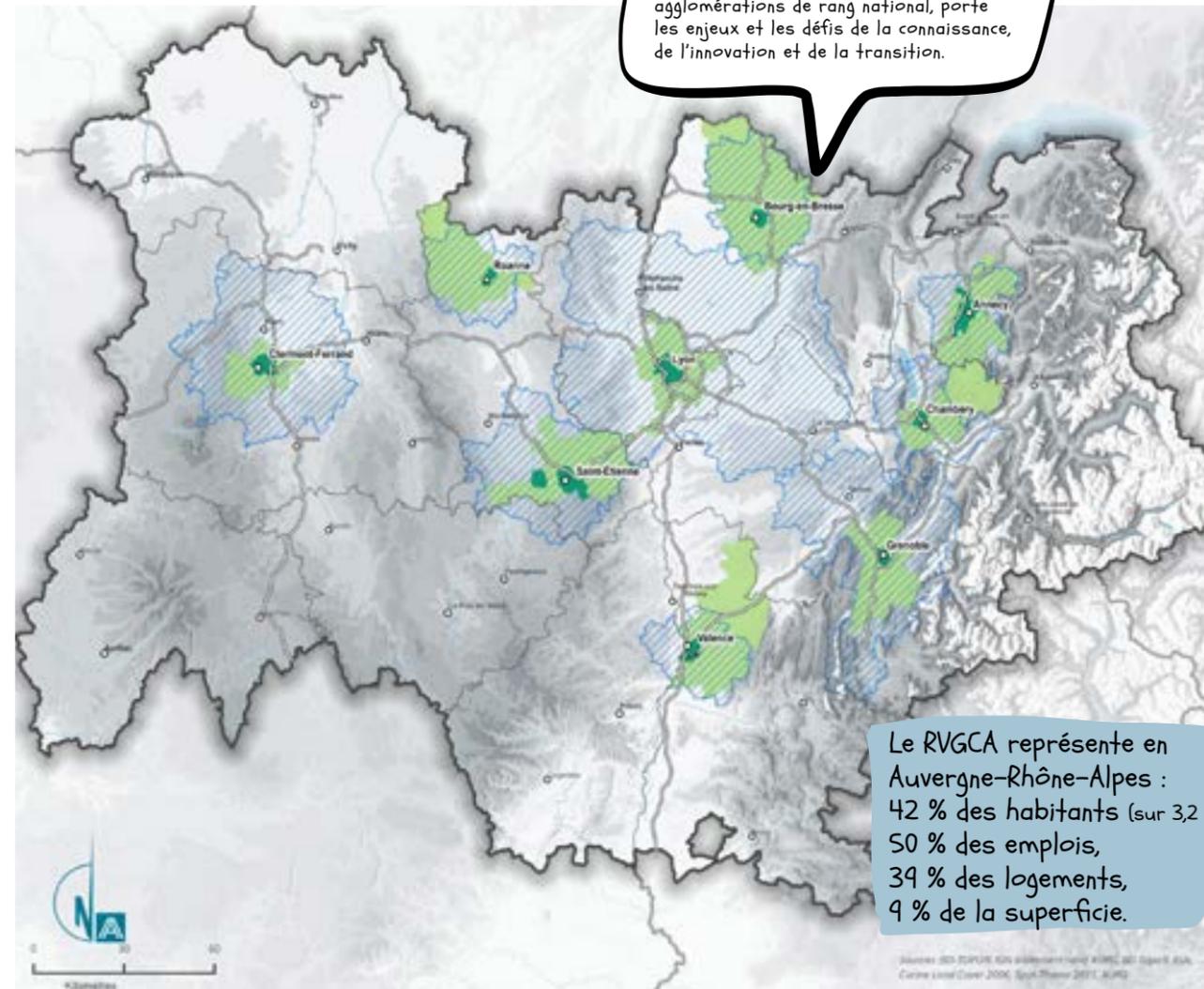


Taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 2007 et 2012

Villes et agglomérations entre **0,5% et 1% /an**

Ensemble du territoire régional **+0,4% /an**

Le réseau des villes-centres et des grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes



Les villes-centres et grandes agglomérations constituent ensemble un système urbain puissant, interdépendant et maillé. Cette armature urbaine diversifiée et complémentaire, forte de plusieurs grandes agglomérations de rang national, porte les enjeux et les défis de la connaissance, de l'innovation et de la transition.

Le RVCGA représente en Auvergne-Rhône-Alpes :
42 % des habitants (sur 3,2 M),
50 % des emplois,
39 % des logements,
4 % de la superficie.

Nouveau document intégrateur et prescriptif issu de la loi Notre, le SradDET permet aux régions de fixer des grandes orientations à l'échelle de leur territoire. Ce document, qui devra être approuvé avant le 28 juillet 2019, devient l'outil principal de la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Si la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est plus adhérente aux 4 agences d'urbanisme et ne s'appuie donc pas directement sur leur réseau pour élaborer le SradDET, l'Agence suit toutefois de près l'élaboration de ce document important en participant à plusieurs contributions de ses membres, dont notamment celle du SCoT.
Voir page 26

7 février 2017 : délibération en assemblée plénière au siège de la Région sur les modalités d'élaboration du SradDET

13 juin 2017 : concertation à l'échelle de l'Isère

20 novembre 2017 : conférence territoriale de l'action publique (CTAP) avec présentation des objectifs



EN SAVOIR PLUS :
grand-a.aurg.org ou basedoc.aurg.fr

SradDET
Atlas Insee



LE BIEN-ÊTRE S'INVITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



« Le bien-être est un concept multidimensionnel, en lien direct avec les notions de développement, de qualité de vie..., structurant par rapport aux enjeux d'identité, de mobilité, de choix résidentiels et d'implantation d'entreprises. Comment peut-on apprécier ce concept ? Quelles sont les dimensions ou composantes qui devraient figurer dans une définition ou une mesure du bien-être ? Et comment se saisir des éléments d'information recueillis ? »

Jean-Christophe Dissart,
Directeur de la SFR Territoires en Réseaux

Le vendredi 30 juin, l'Agence accueillait une rencontre atypique consacrée au bien-être, organisée avec la Structure fédérative de recherche (SFR) Territoires en réseaux. Comment mieux appréhender cette préoccupation montante pour les collectivités ? La présentation de méthodes participatives et d'initiatives locales a suscité un débat entre des chercheurs et doctorants des universités grenobloises, des techniciens de collectivités et des chargés d'études de l'Agence. Trois temps de présentation et d'échanges ont rythmé la rencontre.

Rien d'étonnant à ce que l'Agence s'investisse dans ces réflexions croisées qui visent à penser autrement le territoire et au renouvellement des politiques publiques. Car au-delà de la mise en œuvre du programme d'activité, il lui appartient de s'inscrire dans les sujets d'avenir et les nouvelles pratiques, en échangeant avec le monde universitaire et les chercheurs, mais aussi avec les différents acteurs territoriaux.

Le bien-être tient une place grandissante dans les paroles et les actions des responsables politiques et dans la recherche, cette dernière s'intéressant en particulier à sa mesure. Est-il possible d'établir un indice de bonheur ou de bien-être qui permettrait d'évaluer l'action publique ? De nombreux travaux y concourent.



« La démarche Ibest se démarque par sa richesse et son originalité, combinant approches qualitatives et quantitatives, et s'appuyant sur une démarche participative et des bases théoriques. Elle propose une grille d'analyse en 8 dimensions qui objective les conditions du bien-être des habitants. »

Françoise Pichavant,
directrice d'études observation
à l'Agence

LE PROCESSUS IBEST DE CONNAISSANCE DU BIEN-ÊTRE, DÉMARCHÉ ET GRANDS PRINCIPES

Avec Fiona OTTAVIANI (GEM) et Anne LE ROY (Laboratoire CREG)

Le projet Ibest est porté par le Centre de ressources en économie - gestion de Grenoble (le Creg) et le laboratoire de sciences politiques (PACTE), avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée auprès de la population de l'agglomération grenobloise pour participer à la définition de nouveaux indicateurs de richesse.

Objectif : contribuer à l'élaboration d'un système de représentation du développement dépassant la seule mesure de la richesse monétaire. Une première étude en 2013, a permis la construction et la représentation des « Indicateurs d'un bien-être soutenable et territorialisé » (Ibest) dans l'agglomération grenobloise et les travaux des auteurs se poursuivent.



« L'intérêt de ce travail est de partir d'une question très large. C'est fondamental dans la manière de concevoir aujourd'hui la participation : on cherche l'expertise citoyenne, non pas une opinion mais un vécu qui ne fait pas partie du savoir technique (...) Ce travail permet de découvrir des choses que l'on ne cherchait pas. »

Federica Gatta,
maître de conférence
à l'IUG, laboratoire PACTE



LA CO-CONSTRUCTION CITOYENNE DU BIEN-ÊTRE : EFFET DE MODE OU RÉALITÉ ? (méthode Spiral et autres méthodes participatives)

Avec Hélène CLOT (Mission stratégie et innovation publique Grenoble-Alpes Métropole)

Très investie sur cette question du bien-être, la Métropole grenobloise a considéré que son analyse devait nécessairement être confrontée à l'expertise d'usage, c'est-à-dire à l'expression citoyenne. Plusieurs méthodes ont été articulées pour solliciter une participation riche et exploitable afin de définir le bien-être et formuler des propositions.



« Les indicateurs de bien-être montrent qu'on ne peut plus aborder les politiques publiques de la même façon, et c'est un vrai challenge. Ces questions sont à aborder dans une optique de transversalité. L'échelle métropolitaine peut être une bonne échelle pour répondre à ces enjeux. »

Laurent Van Herreweghe,
adjoint au DGS Grenoble-Alpes Métropole

DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LE BIEN-ÊTRE : QUELS INDICATEURS POUR QUELLES POLITIQUES ?

Avec Emmanuel ROUX (Laboratoire PACTE)

Jean-Christophe Dissart, Directeur de la Structure Fédérative de Recherche Territoires en Réseaux (SFR) retient **3 mots-clés pour conclure la journée** :

- > **La diversité** avec laquelle on peut aborder, traiter et représenter la notion de bien-être, à partir d'une multitude de données, de sources de collecte, de méthodes, d'échelles géographiques ou temporelles...
- > **Les choix** induits par cette diversité
- > **La dimension éthique** car faire des choix nécessite des cadres de référence et des objectifs clairs...



à l'agenda 2018
6-7-8 juin
RICHESSES(S), BONHEUR : QUELS INDICATEURS POUR INVENTER DEMAIN ?
Forum international pour le bien vivre.
www.bienvivre2018.org

LE BAROMÉTROPOLE

L'OUTIL DE COMPARAISON MÉTROPOLITAINE



LE PROJET MÉTROPOLITAIN

Les élus de Grenoble-Alpes Métropole se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un projet métropolitain qui se conduit sur 2017 et 2018. Cet exercice prospectif accompagne la construction métropolitaine en permettant la définition d'orientations partagées pour le développement de la Métropole à moyen et long termes. Dans la suite du séminaire de lancement, 10 sujets d'intérêt métropolitain ont été identifiés, explorés ensuite en groupes de travail. En lien étroit avec la Mission stratégie et innovation publique de la Métropole, l'Agence a apporté son expertise et sa connaissance du territoire à quatre d'entre eux (Démographie, Grand territoire, Santé et Communication) et réalisé une veille documentaire.



« Le BaroMétropole, la version enrichie du BaroMétro, gagne en robustesse grâce au travail en réseau avec les autres métropoles françaises. »

Françoise Pichavant,
directrice d'études observation
à l'Agence grenobloise

Grenoble-Alpes Métropole a publié son nouveau BaroMétropole à l'occasion du Forum métropolitain, le 18 octobre. Une collaboration étroite avec l'Agence, tant sur les données et les analyses que sur la présentation qui donne la part belle à l'illustration et à la pédagogie.

Grenoble-Alpes Métropole souhaitait disposer d'un outil transversal et robuste de comparaison des situations territoriales. En 2011 naissait le BaroMétro, actualisé en 2014 lors de l'extension du périmètre de la métropole grenobloise (de 25 à 49 communes). En 2017 il reparaît, sous le nom de BaroMétropole. C'est plus qu'une mise à jour, puisqu'il s'agit cette fois de comparer Grenoble aux autres métropoles de province, avec une batterie d'indicateurs étendue et conçue en concertation à l'échelle nationale. Quant à la grille de lecture thématique, elle évolue également, au regard des axes du projet métropolitain qui s'élabore en parallèle.

SE SITUER PAR RAPPORT AUX AUTRES MÉTROPOLIS

Porté par la Mission stratégie et innovation publique de la Métropole et réalisé en étroite collaboration avec l'Agence, le BaroMétropole compare les situations territoriales des 14 métropoles de province... mais pas leurs politiques publiques. L'exercice en fait un outil de compréhension de notre territoire à la lumière des tendances qui s'expriment ailleurs, dans tous les champs d'intervention métropolitains.

UN PAS EN AVANT DANS LA COMPARAISON GRÂCE À UNE BATTERIE D'INDICATEURS CO-CONSTRUITS

Inspiré à l'origine du BaroMétropole Rennais, l'outil grenoblois est désormais intégré aux démarches nationales Métroscope et ObservAgglo qui mutualisent l'expertise des agences (Fnau), des agglomérations (ADCF) et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). L'observation collaborative et comparée des 15 métropoles françaises, à partir d'un socle d'une cinquantaine d'indicateurs construits en commun, facilite grandement la comparaison et renforce la fiabilité de l'analyse. Chaque indicateur permet de connaître la position de la métropole grenobloise dans le panel et d'en tirer les conclusions utiles pour son propre territoire.

Comment se situe Grenoble-Alpes Métropole vis à vis des autres métropoles de province françaises ? Quels sont leurs points communs ? Qu'est-ce qui singularise Grenoble-Alpes Métropole ? En quoi la comparaison remet-elle en cause certaines idées reçues... ? Toutes les réponses se trouvent dans le BaroMétropole, un regard inédit porté sur le territoire métropolitain grenoblois.



Un workshop national à l'Agence pour construire le Métroscope, paru en juillet 2017 : la référence nationale en matière de comparaison des 15 métropoles françaises.



EN SAVOIR PLUS :

télécharger le BaroMétropole et le Métroscope sur basedoc.aurg.fr

BaroMétropole Métroscope



OBS'Y

DES CONNAISSANCES À PARTAGER

On ne présente plus l'OBS'Y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise, né en 2013. Il fédère treize partenaires sous le pilotage de Grenoble-Alpes Métropole, en lien étroit avec l'Agence qui apporte son concours technique (productions statistiques et cartographiques notamment). Objectifs : la mutualisation des ressources d'observation inter thématiques, la mise en partage des constats et analyses, l'enrichissement continu des connaissances et leur diffusion dans le cadre de publications (les Regards Croisés) et de Rencontres technico-politiques.

S'appuyant sur les connaissances actuelles, tant locales que nationales, les travaux et publications de l'OBS'Y visent à partager la connaissance du territoire métropolitain et de sa population mais aussi et surtout, à éclairer les politiques publiques, afin de les ajuster aux besoins et aux modes de vie des habitants. **L'ensemble des études de l'Agence intègre désormais cette connaissance mutualisée au sein d'un processus d'enrichissement mutuel.**

2017 a, pour l'essentiel, été consacrée à la préparation de **5 Regards Croisés à paraître en 2018** dont, en copilotage avec l'Agence, ceux dédiés à la Fragmentation socio-spatiale, aux Déplacements et à l'Environnement. Un travail important de collecte et de transformation de données, de confrontation d'analyses et de contributions à assembler... qui passe par l'animation de nombreux groupes de travail, de comités techniques et du comité de pilotage politique.

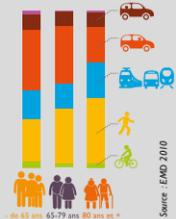
Le principal temps fort de l'année a été la Rencontre dédiée au vieillissement dans la métropole, thème du dernier Regards Croisés paru, qui explore les « trois temps » de la vieillesse : la retraite, le grand âge actif et la perte d'autonomie, en mettant en exergue leurs caractéristiques démographiques, sociales, comportementales et économiques. Cette Rencontre a réuni un large parterre d'élus et de techniciens issus des organismes membres, d'abord réunis en séance plénière autour du désormais traditionnel Quizz permettant de faire le point des connaissances, puis dispatchés en trois ateliers : les vulnérabilités ; la silver économie ; les personnes âgées dans la ville.



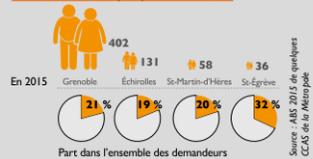
Evolution de la part des 60 ans et + dans la population de la métropole grenobloise entre 1968 et 2012



Mobilité par mode selon l'âge



Nombre de demandeurs de l'Allocation de soutien familial (ASF) de 60 ans et +



Revenu disponible médian mensuel par unité de consommation des 60-74 ans et des 75 ans et +

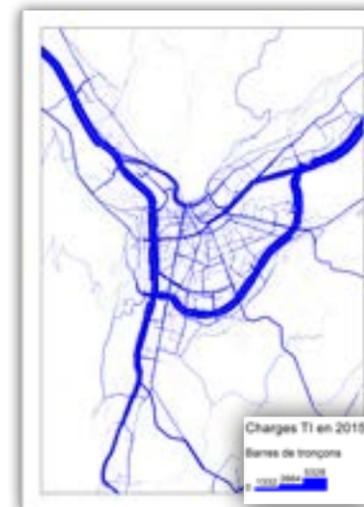
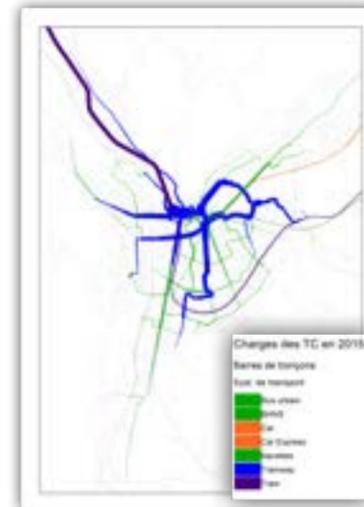


EN SAVOIR PLUS :
obsy.aurg.org



MODÈLE DES DÉPLACEMENTS

UN OUTIL STRATÉGIQUE



Au début des années 2000, le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Pays Voironnais et le Grésivaudan ont conçu un outil commun de modélisation des déplacements dont ils ont confié la gestion et la maintenance à l'Agence, animatrice du « Club modélisation ». En 2017, le SMTC a souhaité que ce modèle soit partiellement "recalé" pour une mise en œuvre rapide de l'évaluation du Plan de déplacements urbains (PDU) de la Métropole.

Comprendre les pratiques de déplacements, faire de la prospective, évaluer les projets... Calé à partir d'un ensemble de données (socio-économiques, de trafic, d'enquêtes de mobilité telles que l'EMD, de trafic...), le modèle des déplacements est régulièrement mis à jour. Il assure le partage de la connaissance de la mobilité, d'hypothèses d'évolution urbaine et d'offre de transports.

En 2017, l'Agence s'est mobilisée pour contribuer au recalage du modèle qui reste partiel dans l'attente d'une nouvelle Enquête ménages/déplacements fin 2019 (EMD rebaptisée EMC²). Le bureau d'études Citec a réalisé ce recalage, sur la base des données d'enquête les plus récentes, des hypothèses socio-économiques mises à jour par l'Agence (à partir des données de population, d'emploi, de surfaces commerciales, de lits d'hôpitaux, etc.) et des évolutions des réseaux routiers et de transports collectifs également codées par l'Agence.

Ce recalage, qui engendre une meilleure précision du calcul de l'affectation des déplacements sur les réseaux, a été l'occasion de moderniser le système d'exploitation du modèle. **L'outil s'est révélé une aide précieuse cette année pour l'élaboration du PDU de la Métropole en collaboration étroite avec l'Agence, dans des délais très serrés.** Son adaptation aux nouvelles questions posées par la mutation des politiques de mobilité reste toutefois en réflexion.



« Le modèle de déplacements est un outil d'aide à la décision dans un environnement particulièrement complexe et évolutif. La multiplicité des phénomènes et de leurs interactions rend de plus en plus difficiles l'appréhension et l'évaluation des incidences des choix opérés en matière de planification des territoires et des déplacements. »

Murielle Pezet-Kuhn, responsable du cadre Développement durable, mobilités et société et Elsa Liégeois, chargée d'études Mobilités / Observation / Modélisation.

LES PARTENAIRES DE LA MODÉLISATION
Le SMTC
Le Grésivaudan
Le Pays Voironnais
Le Département de l'Isère
L'État (DDT)
La Région Auvergne-Rhône-Alpes (associée)



GOUVERNANCE ET CONCERTATION EN QUESTION

AVEC LE CLUB PLUI RÉGIONAL

ATELIER PARTICIPATIF : LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DES PLUi, QUELS FACTEURS DE RÉUSSITE ET QUELS QUESTIONNEMENTS ?

Une animation proposée par Colombe Buevoz de l'Agence et Jean-Philippe Hatier de la DDT 73

Obligation légale, avec toutes les difficultés d'en établir les modalités dès la prescription de l'élaboration du PLUi, la concertation est l'occasion d'être à l'écoute des besoins des territoires. Phase aussi incontournable qu'indispensable, elle reste pourtant assez aléatoire dans ses apports aux documents de planification. Un débat s'est ouvert autour de ses modalités, en fonction des publics visés, et sur les apports que les échanges avec habitants ou acteurs ont pu dégager ici et là.

« Le passage au PLUi complique en effet encore la donne avec des territoires plus grands, voire XXL, signifiant une population plus importante et plus difficile à mobiliser. Comment attirer un public qui s'intéresse avant tout à ce qui touche l'extrême proximité ? », interroge Colombe Buevoz.



« Le PLUi, notamment le PLUi 3 en 1, qui comprend un volet habitat et déplacements, fabrique une communauté de destin. Il permet de rendre la stratégie intercommunale vivante et réelle. »

Olivier Bianchi,
Président de Clermont
Auvergne Métropole

Impulsé par la DREAL en 2015 et soutenu par de nombreux partenaires (DDT, Cerema, Ademe...), le Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes est un espace d'échanges et de retours d'expérience incontournable pour les collectivités régionales engagées dans l'élaboration d'un PLUi. Les quatre agences régionales s'y impliquent fortement en participant notamment à l'animation de séminaires politico-techniques, comme celui qui s'est tenu à Clermont-Ferrand le 3 octobre.

Après les deux premières journées d'échanges organisées à Lyon en 2016 et à la suite de la fusion régionale, c'est à Clermont-Ferrand qu'il est revenu d'accueillir le séminaire de 2017. Il a réuni 70 participants, issus de 19 EPCI représentés sur 9 départements. La séance plénière, introduite par Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole et Armand Sanseau, directeur de la DDT du Puy-de-Dôme, s'est appuyée sur des situations très diversifiées, favorisant des échanges sans tabou autour des difficultés rencontrées par les territoires en matière de gouvernance et de concertation, thème de la journée et des tables rondes. L'après-midi a été consacré à des ateliers participatifs autour des outils à mobiliser pour la construction des PLUi.



© Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes



EN SAVOIR PLUS :

www.club-plui.logement.gouv.fr/ > Rubrique Le Club PLUi > les clubs territorialisés

AXE 2

PARTICIPER À LA PLANIFICATION ET À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES

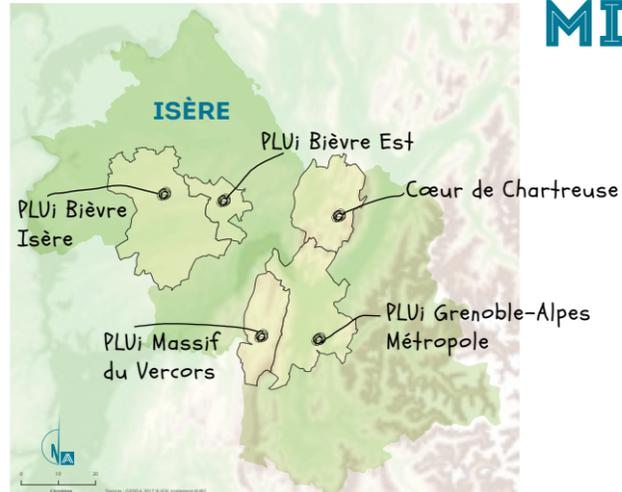
4 PLUi : une orchestration millimétrée

LES SCOT, des limites de la Bièvre aux confins du Gapençais





4 PLUi : UNE ORCHESTRATION MILLIMETRÉE



À nouveau en 2017, les 4 PLUi en chantier ont fortement mobilisé l'Agence dans les études et sur le terrain, aux côtés des élus, des équipes techniques des collectivités et d'un grand nombre d'acteurs (sans oublier l'assistance portée au PLUi Cœur de Chartreuse)... Un énorme travail de coordination, d'animation, de gestion de projet et de production, dont il est peu dire qu'il est complexe et mobilisateur. Il donne la mesure des savoir-faire de l'Agence, de sa capacité de mobilisation, des relations qu'elle a su nouer avec les communes et surtout, il mutualise et capitalise des connaissances et des méthodes d'une grande richesse. Où en est-on en 2017 ?

BIÈVRE EST



Pour Bièvre Est, l'année 2017 s'est ouverte sur les débats et validations du PADD, la pièce maîtresse. Cette feuille de route désormais partagée a ouvert la voie à une traduction concrète du projet sur le territoire. Les premiers travaux, tels que le récolement réglementaire et l'analyse typo-morphologique des tissus urbains (bénéficiant des apports méthodologiques du PLUi métropolitain en construction) ont été engagés au printemps, permettant aux groupes territoriaux de partager une première vision d'un zonage et d'un règlement communs aux 14 communes. Ces dernières ont été très fortement associées, individuellement et en groupes retréints, tout au long de l'année. Elles ont également été sollicitées pour la collecte des données : inventaire des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal), changement de destination, éléments patrimoniaux... « La mise en œuvre d'une telle méthode nécessite de nombreux allers-retours avec le comité de pilotage. Sans cela, il n'y aurait pas d'adhésion possible des communes au projet global », confirme Audrey Daste, chef de projet. « C'est beaucoup de temps et de complexité induite par la multiplicité des acteurs intervenant sur le document, mais c'est incontournable. »

L'objectif de l'approbation à fin 2018 est maintenu.

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ



Ici, du fait de la fusion récente des territoires, ce ne sont pas une mais deux démarches de PLUi qui sont conduites, concourant à un même projet, au pilotage et à la coordination duquel l'Agence apporte son appui. Le 1^{er} trimestre a été consacré aux débats sur le PADD par les 54 communes et le Conseil communautaire, suivis de nombreux groupes de travail d'élus (2 séries de 9 groupes territoriaux et 5 groupes thématiques), co-préparés et animés par l'Agence, pour fixer le cap commun d'un socle de règles déclinant les ambitions du PADD, tout en respectant les spécificités locales et en veillant aux attentes des personnes publiques associées (PPA). C'est sur la base de ce socle commun et d'un dimensionnement des zones constructibles conforme aux objectifs du SCoT qu'a pu être lancé le travail de zonage mené par le bureau d'étude retenu.

L'Agence s'est également attachée à approfondir les divers diagnostics nécessités par ces travaux : patrimoine bâti et vues, enjeux environnementaux, foncier économique, équipements... en vue d'une traduction adaptée dans les règles. Le rythme des réunions et des instances ainsi que la masse de travail ne sont pas de nature à troubler Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet, pour qui « Le bon déroulement des études, dans les délais fixés par l'intercommunalité est surtout le fait de la qualité du pilotage politique et technique. »

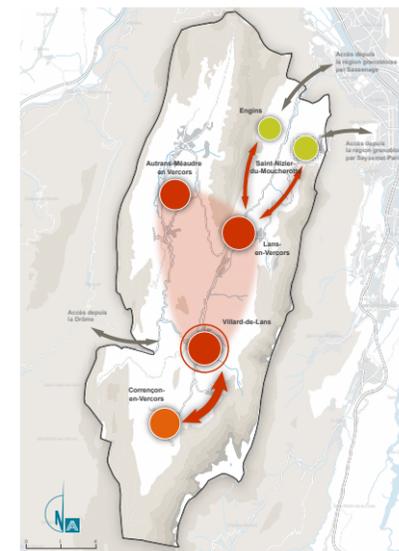


MASSIF DU VERCORS



Une grosse année pour le PLUi du Massif du Vercors, dont l'arrêt a dû être repoussé en 2018 pour mieux associer les communes. Après le débat du PADD en avril, les ateliers de travail thématiques (hébergement touristique, localisation des zones d'activité, commerces...) et les ateliers d'écriture du règlement se sont enchaînés. Parallèlement, l'Agence a travaillé sur le zonage, en lien étroit avec les communes, en réinterrogeant les contenus des règlements graphiques en vigueur dans les PLUi. Le haut niveau d'implication des communes, permis par la volonté d'échange et d'écoute qui caractérise le projet, s'est traduit par la création d'une commission d'urbanisme intercommunale réunissant les élus et techniciens en charge de l'urbanisme dans chacune d'elles.

On ne compte plus le nombre de séances de travail nécessitées par une telle approche pour l'écriture réglementaire, en partant du récolement des règlements des PLUi en vigueur pour rediscuter zone par zone des destinations, des implantations, des règles de stationnement... « C'est cette approche qui garantit la nécessaire relation aux communes, leur participation à toutes les étapes et l'appropriation du projet par les élus. Cela devrait faciliter la phase d'arrêt du projet... », indique Colombe Buevoz, chef de projet.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Le PLUi de la Métropole engagé le 6 novembre 2015 pèse évidemment lourdement dans l'activité de l'Agence qui en assure la délicate maîtrise d'œuvre. À 49 communes, avec un objectif d'arrêt à la fin de l'été 2018, c'est un véritable tour de force qui est en train de se réaliser. De part et d'autre, entre une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre solidaires, les équipes font face à une complexité de tous les instants en chefs d'orchestre d'une méthode de travail articulant débats à l'échelle métropolitaine et travaux approfondis en commune. Après l'organisation du débat sur le PADD en 2016, 2017 a été employée à la préparation de la phase réglementaire et à l'anticipation des livrables à réaliser pour l'arrêt en 2018 avec en premier lieu, la spatialisation des orientations du PADD sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agissait de cartographier les intentions exprimées dans ce document en matière de préservation des espaces naturels et agricoles, de développement économique, de renouvellement urbain et de qualité du cadre de vie.

À noter que, dans un contexte où la Métropole se dote de nouvelles compétences ou renforce des compétences existantes, l'élaboration du PLU intercommunal est également l'occasion de renforcer les complémentarités entre les politiques d'urbanisme et d'aménagement et les autres politiques sectorielles : parallèlement au PLUi ont donc été élaborés ou sont en cours, le PLH (programme local de l'habitat), le PDU (plan de déplacements urbains), le SDEE (schéma directeur des espaces économiques), le Schéma directeur énergie, qui sont autant de grands projets auxquels l'Agence apporte sa contribution et sa vision globale.

Le rapport de présentation a été structuré en 2017 avec la réalisation d'un sommaire détaillé mobilisant une équipe interne Agence coordonnée à l'équipe de direction de projet, à une assistance externe sur la rédaction, et aux référents thématiques et transversaux en charge de l'écriture des contenus.

UNE ORGANISATION DÉDIÉE avec 1 réunion hebdomadaire des chefs de projet de l'Agence, 1 réunion hebdomadaire de pilotage de projet Agence / Métropole et 1 réunion hebdomadaire urbanistes / juristes de l'Agence et de la Métropole. Plus de 200 réunions partenariales se sont tenues à l'Agence en 2017 !





ZOOM UNE ANNÉE DU PLUI MÉTROPOLITAIN

Étape-clé, la **présentation des cartes réglementaires en communes** (spatialisation des orientations du PADD) a permis à la fois aux élus et techniciens de bien s'approprier les orientations du PADD et leur atterrissage spatial. **Introductive à l'élaboration du zonage**, cette étape donnait à exprimer les composantes d'un projet métropolitain et les spécificités locales. *« C'était un premier travail d'harmonisation des intentions d'aménagement à l'échelle de la Métropole »* explique Anne-Marie Maür, chef de projet aux côtés de Frédéric Pontoire, car *« contrairement à d'autres métropoles, il fallait en effet tenir compte de l'hétérogénéité des documents d'urbanisme communaux, soit 49 POS ou PLU avec leur logique et leur vocabulaire propres ! »*

Dans le même temps, les **diagnostics se sont poursuivis sur plusieurs thèmes** : le commerce, le patrimoine et la Trame verte et bleue (TVB), le stationnement ou encore les équipements. Sur le patrimoine et la TVB, l'Agence a conduit une réflexion méthodologique et de mise en œuvre d'un **inventaire du patrimoine bâti et végétal à préserver** dans le PLUi, au sein de nombreuses réunions en commissions d'experts et en communes.

Autre sujet d'importance, l'Agence a produit avec les services de la Métropole un **« kit commerce »**, guide méthodologique et pédagogique pour spatialiser les objectifs de préservation et de développement du commerce sur le territoire métropolitain en continuité des objectifs ambitieux du SCoT. Ce travail était dédié à **l'identification et à la qualification des secteurs concernés par le développement commercial** : les CUCs (centralités urbaines commerciales) et les EDC (espaces de développement commercial), auxquels sont associés des seuils de dimensionnement des établissements, en compatibilité avec les orientations du SCoT.

Parallèlement, un important travail s'est poursuivi sur **l'écriture d'un règlement-socle**, destiné à mettre en œuvre les orientations du PADD sous une forme harmonisée. *« En effet, le futur règlement doit être adapté à des situations très diverses et en même temps permettre la mise en œuvre d'une stratégie globale sur la Métropole »*, précise Frédéric Pontoire. L'élaboration de ce règlement a associé les urbanistes des communes, de l'Agence et de la Métropole, ainsi que les juristes, dans le cadre des **ateliers des urbanistes** et des **« groupes techniques règlement »** réunis à un rythme hebdomadaire pendant plusieurs mois. C'est sur la base de ce premier jet que les propositions de zonage ont été élaborées, présentées en communes, débattues et enrichies en 2018. Puis les **secteurs de projet** ont été analysés afin de retenir la liste de ceux qui feraient l'objet d'OAP sectorielles dans le PLUi.

« La Métropole et l'Agence ont défini une méthode d'élaboration des OAP communes à tous les urbanistes en charge de leur réalisation, afin d'obtenir un document harmonisé », complètent Frédéric Pontoire et Anne-Marie Maür. Dans le même temps, l'Agence a réalisé les **études de plans guides** sur les centralités et l'axe Lesdiguières, qui expriment des intentions spatialisées à l'échelle de **grands secteurs stratégiques de développement**.

Sur la problématique des **risques naturels**, il faut retenir de 2017 l'énorme travail engagé avec les services de l'État pour la prise en compte des risques naturels, notamment sur la **préfiguration du PPRI Drac** qui doit être anticipé dans le zonage et le règlement du PLUi. Les **cartes d'aléas** ont été croisées avec les **cartes d'enjeux** pour définir des niveaux de contraintes et de prescriptions adaptés selon les situations et les projets. *« De nombreux allers-retours avec les services de la DDT, les services de la Métropole et les communes concernées ont permis de trouver des solutions réglementaires qui ne gèlent pas l'ensemble du territoire soumis aux risques, mais qui prennent en compte l'existant et les capacités de résilience du territoire »*, expliquent Hugues Merle, chargé d'études environnement et Philippe Couillens, juriste.

Parallèlement, un travail sur **plusieurs OAP thématiques** a été mené : l'OAP Air par les services de la Métropole et l'OAP Paysage, par un groupement de bureaux d'études missionné pour donner des orientations sur chaque composante du territoire. *« C'est la première fois qu'un travail aussi important est mené, permettant de caractériser les ambiances paysagères de la Métropole et de les traduire en règles d'aménagement aux différentes échelles »*, indique Nathalie Henner, chargée d'études Paysagiste DPLG.

Enfin, une **organisation SIT / SIG spécifique** a été mise en place et coordonnée entre les services de la Métropole et de l'Agence. **Voir page 49**



EN SAVOIR PLUS :
retrouvez les coulisses du PLUi sur grand-a.aurg.org

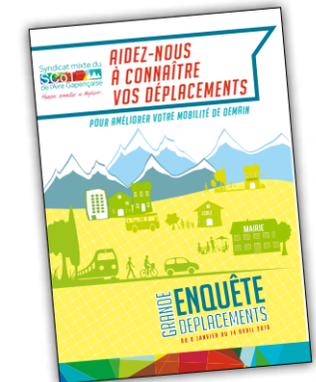


LES SCOT, DES LIMITES DE LA BIÈVRE AUX CONFINS DU GAPENÇAIS

Si la présence de l'Agence aux côtés du SCoT de l'aire gapençaise s'est un peu allégée en 2017, elle est toujours aussi soutenue aux côtés de celui de la région urbaine de Grenoble, récemment rebaptisé SCoT de la Grande Région de Grenoble, une appellation plus consensuelle pour un territoire qui revendique sa diversité entre villes et campagnes. Depuis 2015, l'Agence est avec l'EP SCoT dans la pleine mise en œuvre du document, avec le souci permanent de faire vivre la dynamique de dialogue instaurée entre les territoires de ce vaste ensemble.

SCoT DE L'AIRE GAPENÇAISE

L'Agence poursuit sa mission d'assistance engagée en 2015, dans le cadre établi par la feuille de route 2017-2019 qui s'intitule *« L'aire gapençaise en 2030 : construisons ensemble notre territoire de demain »*. L'Agence s'est plus particulièrement investie sur les sujets émergents pour la région gapençaise, portés par le SCoT, notamment l'accompagnement d'un appel à manifestation d'intérêt (dispositif AMI) sur la recherche de formes urbaines pilotes au regard des enjeux énergétiques spécifiques à un territoire de montagne, et la préparation d'une Enquête déplacements ville moyenne (EDVM). Elle a également soutenu le SCoT dans l'avis porté au PLU de Gap. Ces sujets devraient éclore en 2018.



« Pour cette EDMV, le partenariat noué avec le Cerema d'Aix-en-Provence s'est révélé riche en apports méthodologiques. »
Hugues Merle,
Chef de projet





LE SCoT DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

L'Agence est missionnée par l'EP SCoT pour l'accompagner dans le pilotage de la mise en œuvre et du suivi du projet. Il s'agit en particulier de permettre la mise en cohérence des politiques publiques intercommunales et d'aider au dialogue sur les modalités d'application des orientations et objectifs du SCoT. Elle anime et accompagne ainsi, tout au long de l'année, les travaux des différentes commissions thématiques dédiées à la mise en œuvre, et participe aux comités syndicaux.

Temps forts et de débat de l'année entre les élus du bureau et du comité syndical de l'établissement public, deux séminaires se sont tenus en 2017 : le 10 février sur le thème de la métropolisation et le 7 décembre sur le projet de contribution au Sradet, fruit de nombreux échanges politiques et techniques entre les EPCI.



LA CONTRIBUTION DU SCoT AU SRADDET

L'Agence a tenu la plume pour traduire les attendus particuliers sur les thèmes portés par le Sradet, aménagement du territoire régional, transports et déplacements, environnement. À partir des enjeux thématiques pour l'échelle régionale et pour la grande région de Grenoble, la stratégie proposée s'attache à promouvoir les ambitions du SCoT et les apports des autres acteurs du Sud Isère, ainsi que les moyens à développer dans les documents d'urbanisme. Cette contribution propose en outre un portrait de la grande région de Grenoble, éclairant sa position et celle du Sud Isère au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'une ouverture à l'Oisans et aux Parcs naturels régionaux.



EN SAVOIR PLUS :
basedoc.aurg.fr

[Essentiel du SCoT](#)



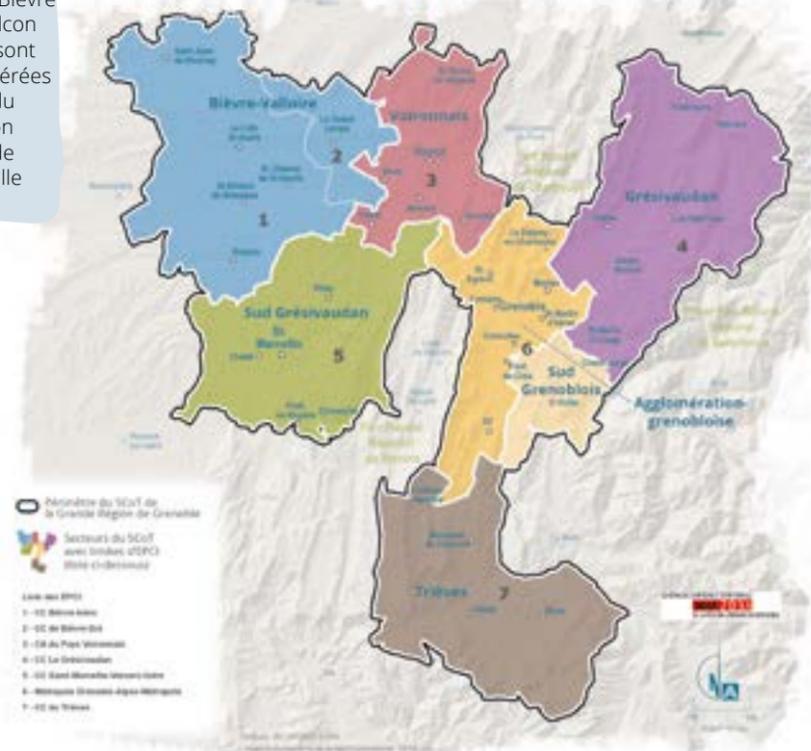
2017 a également été consacrée à la préparation d'une étape d'importance en 2018 : la première modification du document, pour prendre en compte les évolutions issues de la recomposition du paysage intercommunal et l'intégration de 17 nouvelles communes.

LE TERRITOIRE DU SCoT MODIFIÉ

13 communes de l'ex- CC de la région Saint-Jeannaise (désormais fusionnée avec Bièvre-Isère au sein de Bièvre Isère Communauté), et 4 communes de l'ex- CC Balcon Sud de Chartreuse, avec la CC du Sud Grenoblois, sont venues intégrer Grenoble-Alpes Métropole. Considérées comme des zones blanches au sein du périmètre du SCoT, elles sont soumises au principe d'urbanisation limitée. Il fallait en outre prendre acte de la sortie de la CC du Territoire de Beaufort pour intégrer celle du Pays Roussillonnais.



Secteurs du SCoT de la Grande Région de Grenoble au 1^{er} janvier 2018



Cette modification n'appelant pas à la réécriture des documents réglementaires, l'Agence s'est employée à traduire le DOO sur la base d'un travail avec chacune des communes et l'EP SCoT, en collaboration avec les EPCI et le Parc naturel de Chartreuse, aboutissant à des ajustements cartographiques. Avec l'EP SCoT, elle a pu également préciser les modalités de dimensionnement des espaces économiques dédiés. L'évaluation environnementale du SCoT (dont l'état initial de l'environnement) a également été complétée.

Enfin, la préparation de la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) par le SCoT, ainsi que la poursuite de l'accompagnement des travaux des commissions thématiques (économie, déplacements et logistique) ont rythmé l'intervention de l'Agence auprès de l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble.

AXE 3

RENFORCER L'EXPERTISE THÉMATIQUE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES



MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS,
l'Agence aide à faire bouger les lignes

HABITAT ET FONCIER,
le duo-clé d'un urbanisme durable

POLITIQUE DE LA VILLE,
des réflexions d'une grande actualité

ÉCONOMIE ET COMMERCE,
vecteurs d'aménagement du territoire

TRANSITIONS ET SUJETS EN ÉMERGENCE,
l'Agence évolue



MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS, L'AGENCE AIDE À FAIRE BOUGER LES LIGNES

Parmi les grands enjeux d'aménagement et de transitions des territoires, la question des mobilités et des déplacements, qui touchent à l'environnement, à la santé, au fonctionnement du territoire, à l'équité sociale..., est plus que centrale. L'Agence a construit une expertise et des partenariats solides, qui se déploient dans une grande densité et diversité de projets à toutes les échelles. Pays Voironnais, Grésivaudan, Département, EP SCoT et bien sûr, le SMTC et la Métropole grenobloise, se partagent ses services, fortement nourris des observations, prospectives, connaissances et compétences, construits dans la durée au sein du socle partenarial.

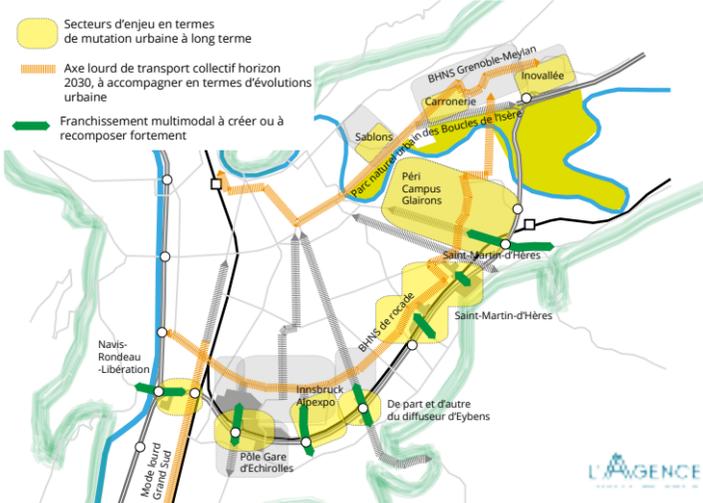
ZOOM LE PARTENARIAT AVEC LE SMTC

Le Syndicat mixte des transports en commun de la métropole grenobloise œuvre depuis 1973 à l'organisation des transports urbains sur le ressort territorial (ex PTU) des 49 communes de la métropole grenobloise. Autorité organisatrice des transports en commun, le SMTC pense, finance, construit et organise le réseau sur l'ensemble de ce territoire. Représentant près de 10 % du budget de l'Agence en 2017, le financement du SMTC est conséquent. Si ce budget est voté annuellement, certaines missions peuvent être pluriannuelles. C'est pourquoi un dispositif politique et technique de suivi du programme partenarial a été mis en place pour favoriser les adaptations aux évolutions des besoins.

Pour Murielle Pezet-Kuhn responsable du cadre développement durable, mobilités et société, « l'année 2017 est marquée par un fort investissement de l'Agence pour accompagner le SMTC dans l'élaboration de son Plan de déplacements urbains (PDU). Cela a nécessité en milieu d'année de rattacher plusieurs projets à la mission d'accompagnement du PDU. » Au-delà du PDU, les temps passés ont également été conséquents sur l'observatoire des déplacements, la définition du schéma des points M, les travaux liés à la modélisation, le plan piéton et le schéma prospectif des réseaux structurants de transports en commun 2020/2030.

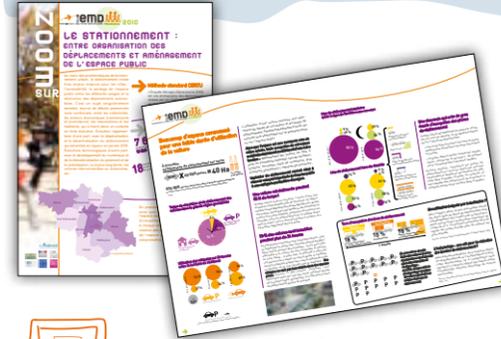
LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE LA MÉTROPOLE

Tout au long de l'année 2017, l'Agence a soutenu le SMTC dans le défi de l'élaboration de son PDU dans des délais serrés, tant pour l'aider à coordonner le projet que pour accompagner ses réflexions sur la stratégie et le plan d'actions. Elle l'a appuyé dans les temps de partage avec les élus, avec les acteurs réunis en ateliers thématiques et avec les différents partenaires, tout en veillant à l'articulation avec le PLUi en cours d'élaboration. Elle a, par ailleurs, produit le diagnostic et contribué au suivi de l'évaluation environnementale du PDU, comme à son contenu. Elle s'est particulièrement investie dans la définition des principes d'organisation du stationnement à l'échelle métropolitaine, à la fois en ce qui concerne le stationnement public (intégrant les aires de rabattement sur les transports en commun et de covoiturage) et les normes de stationnement pour les constructions futures (traduites dans le PLUi). « Si l'Agence a pu répondre à l'ambition élevée, en assistance comme en production, c'est clairement grâce à la mobilisation de ses connaissances du territoire, de ses observatoires et de ses compétences pluridisciplinaires », explique Murielle Pezet-Kuhn. Elle a également fait montre d'une grande adaptabilité sur ce projet et ses extensions, en réalisant notamment quatre portraits de territoire pour les comités de déplacement du mois de juin, un travail exploratoire sur l'intégration urbaine et l'amélioration du fonctionnement de la Rode Sud.



DES DÉPLACEMENTS SOUS OBSERVATION

L'observatoire des déplacements réunit le SMTC, le Pays Voironnais et le Grésivaudan, le Département de l'Isère et l'État (DDT). Grenoble-Alpes Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont membres associés. Animé par l'Agence, c'est un espace d'échange, d'analyse, de veille et d'aide à la décision indispensable pour suivre l'offre et la demande de déplacements tous modes, aux différentes échelles, en tenant compte des systèmes territoriaux dessinés par les flux. Pour partager une même lecture des tendances et évolutions, il édite régulièrement Les Chiffres-clés des déplacements, dont l'actualisation vient de paraître (données 2016). La principale source d'information de l'Observatoire est l'Enquête Ménages Déplacements (EMD), dont sont issues diverses analyses thématiques (ex. en 2017, le Zoom « habiter les quartiers Politique de la ville et se déplacer » et le Zoom « Stationnement »).



EN SAVOIR PLUS : grand-a.aurg.org ou basedoc.aurg.fr
Observatoire des déplacements
Zoom EMD

VOUS AVEZ-DIT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Le développement du véhicule électrique a été identifié dans le PDU comme un levier pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de polluants. L'Agence a réalisé des entretiens avec les collectivités afin d'identifier les enjeux du futur schéma directeur énergie métropolitain.

La réduction des GES nécessite une connaissance fine du parc de véhicules en circulation et de projeter le parc de véhicules 2030. À partir des travaux nationaux récents (trajectoires énergétiques du débat national) et après de nombreuses séances de concertation avec les services, des hypothèses ont été formulées par l'Agence et partagées au service de l'évaluation du projet de PDU. Elles ont fait l'objet d'une évaluation des émissions polluantes par Atmo AURA.

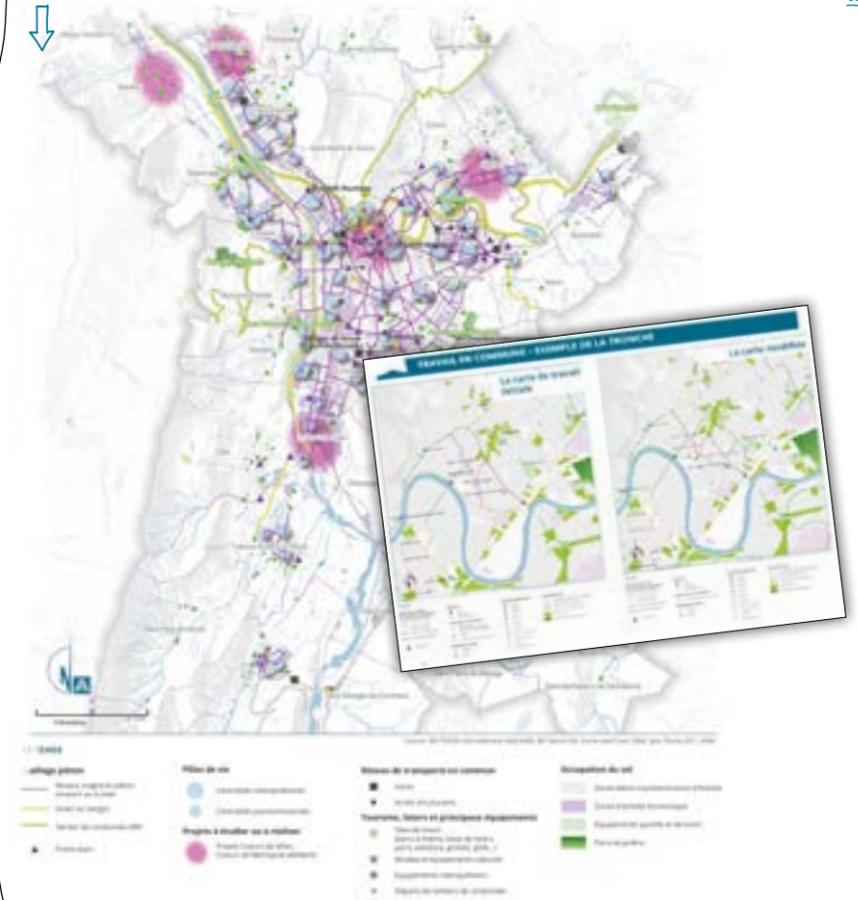
Voir page 44

LE PLAN PIÉTON MÉTROPOLITAIN

La Métropole et le SMTC souhaitent développer l'usage des modes actifs. La politique cyclable étant déjà bien engagée, une politique métropolitaine en faveur de la pratique de la marche, au quotidien ou pour les loisirs, restait à développer, à travers un plan piéton. Objectifs : encadrer et promouvoir les actions propices à rendre la marche plus agréable, plus confortable et plus sécurisée, grâce à des cheminements continus, plus lisibles et in fine, faire de la marche un mode privilégié pour les déplacements de proximité, ou en combinaison avec d'autres modes.

Après avoir établi en 2016 un diagnostic des pratiques de la marche dans la métropole, ainsi que des tendances d'évolution et points de vigilance, l'Agence s'est vu confier en 2017 la mission d'affiner les enjeux et objectifs de ce plan piéton métropolitain (partagés par les élus en commissions métropolitaines et SMTC), d'aider à élaborer le plan d'actions et de mettre en œuvre la première d'entre elles, à savoir la définition du réseau magistral piéton. Elle a conduit cette mission en collaboration avec une vingtaine de communes et en articulation avec les travaux du PLUi.

Ce travail a notamment débouché sur la réalisation d'une carte du schéma multimodal, ainsi que sur le volet stratégie du PDU, complété de fiches-actions.



LE SCHÉMA MULTIMODAL DU GRAND SUD

Au 1^{er} janvier 2014, le ressort territorial du SMTC s'est élargi sur sa partie Sud à **16 nouvelles communes**, soit 15 500 hectares d'un territoire principalement desservi par le réseau interurbain Transisère du Département. Il était nécessaire d'homogénéiser à court terme la desserte multimodale à cette nouvelle échelle.

Le SMTC s'est donc tourné vers l'Agence pour étudier la définition d'un schéma multimodal sur l'ensemble du territoire du Grand Sud de la Métropole (périmètre du comité de déplacements), en concertation avec les élus, les associations et les citoyens. Elle a d'abord réalisé le diagnostic des flux, des besoins de mobilité, des pôles générateurs de déplacements et de l'offre de déplacements, puis a accompagné le SMTC dans les échanges autour des scénarii de mobilité avec les différents acteurs, qu'ils soient élus communaux, métropolitains et d'associations, autorités organisatrices, maîtres d'ouvrage routiers ou habitants.

Des travaux qu'elle a optimisés dans une optique de préfiguration de la desserte à plus long terme, en menant ce dossier en étroite coordination avec l'élaboration du PLUi métropolitain, les réflexions sur le tram-train et le schéma de desserte à l'horizon 2020-2030. Le schéma multimodal du Grand Sud a été validé en début d'année 2017 par le Comité syndical du SMTC.



LE SCHÉMA DES POINTS M

L'accompagnement à la définition du Schéma des points M et à sa mise en œuvre est venu regrouper deux missions initialement prévues avec le SMTC, portant sur le Schéma directeur des pôles d'échanges multimodaux et des parkings relais, et sur le Schéma directeur du covoiturage et de l'autostop organisé. Les points M désignent les principaux pôles d'accès au réseau de transports en commun existants ou à créer, incluant un P+R.

L'Agence s'est vu confier une mission de stratégie générale visant à optimiser et déployer l'existant dans l'objectif de faciliter l'intermodalité et d'organiser l'essor du covoiturage. Concrètement, ce schéma a abouti à la cartographie des sites potentiels et services associés, assortie de recommandations d'aménagement intégrant les différents enjeux urbains.

70 parkings ont été identifiés, incluant 25 aires de covoiturage.

« Ces travaux ont permis de construire le volet intermodalité du plan d'actions du PDU métropolitain, ainsi que de créer une méthodologie reproductible pour estimer les besoins et dimensionner les parkings relais et de covoiturage. Ils ont été complétés d'analyses de terrain pour aider le SMTC à identifier les enjeux d'évolution des pôles d'échanges », précise Gabriel Jourdan, chargé d'études Mobilités / Territoires.



LE SCHÉMA PROSPECTIF DES RÉSEAUX STRUCTURANTS DE TC 2020 - 2030

Le nouveau contexte institutionnel et financier du SMTC, l'élaboration du PLUi métropolitain, la relance des réflexions sur le PDU et le renouvellement prochain du contrat d'exploitation ont rendu nécessaire d'actualiser les scénarii prospectifs de développement du réseau structurant de transports en commun.

Lancée en 2016, l'étude s'est prolongée en 2017 en deux phases : la proposition et la comparaison de scénarii (en lien avec le bureau d'étude TTK), puis l'étude de leur faisabilité et la proposition d'une programmation.

L'Agence a réalisé une modélisation de trois scénarii de maillage du tramway selon le diagnostic des besoins du territoire. Elle a notamment permis une comparaison de l'offre, de la fréquentation et de l'efficacité (voyages/kilomètres), et l'intégration d'un scénario dans la modélisation du PDU.



LOGISTIQUE URBAINE

Le SMTC souhaitait accompagner le schéma des équipements logistiques de la grande région grenobloise, intégrer les questions de logistique (notamment pour les espaces de livraison et le foncier dédié) dans les documents de planification élaborés avec le concours de l'Agence (PDU, règlement du PLUi, SCoT) et enfin, réaliser un inventaire des aires de livraison (à venir). « Ce travail, qui a bénéficié de la vision globale de l'Agence à la grande échelle, a notamment permis à la commission mixte économie-déplacements de l'EP SCoT de définir la feuille de route de la démarche logistique pour l'année 2018, en mettant l'accent sur le foncier », complète Murielle Pezet-Kuhn.

Grande Région grenobloise : Dynamique de l'emploi dans la logistique et le transport (2009-2014)



Solde d'emplois dans la logistique et le transport de marchandises (2009-2014)



Issue méthodologique

On a représenté les communes enregistrant, en 2014, un nombre d'emplois dans la logistique et le transport de marchandises supérieur à 20. Le nombre d'emplois dans la logistique et le transport a été estimé par le nombre d'emplois de la fonction "Logistique - Transport" de l'INSEE auquel ont été retranchés les effectifs salariés privés (URSSAF ACCOSS, affiliés au transport de voyageurs).



HABITAT ET FONCIER, LE DUO-CLÉ D'UN URBANISME DURABLE

Comme celle des déplacements, la politique de l'habitat, souvent assise sur la stratégie foncière, en lien avec les modes de vie, les enjeux d'économie d'espace, de transition énergétique... constitue l'une des principales actions publiques locales qui modèlent l'aménagement. En toute logique, elles tiennent une place majeure à l'Agence, dans les explorations et observations partenariales qu'elle mène, comme dans les documents d'urbanisme stratégiques et réglementaires qu'elle contribue à élaborer et à mettre en œuvre.

L'OBSERVATOIRE DES LOYERS (OLL)

Porté par l'État et Grenoble-Alpes Métropole, l'Observatoire local des loyers s'inscrit dans un dispositif national ayant pour but de favoriser la connaissance des marchés locatifs et de mieux accompagner les politiques publiques locales en faveur de l'habitat et du logement.

Une première année de collecte sur 140 communes réparties sur 4 EPCI a été réalisée par l'Agence en 2016. Elle a permis d'observer 17 % du parc locatif privé (plus de 8 000 logements), atteignant ainsi très largement les objectifs.

La deuxième collecte réalisée en 2017 a porté sur un périmètre plus réduit (unité urbaine et ensemble des communes de Grenoble-Alpes Métropole).

Des documents de synthèse ont été réalisés par l'Agence afin de communiquer les principaux résultats.



« L'Observatoire local des loyers de la région grenobloise permet de produire, à un coût mesuré, des données sur le marché locatif de grande qualité, qui sont comparables avec l'ensemble des autres observatoires puisque la méthode d'analyse et de collecte est identique. »

Anne-Lise Benard,
chargée du projet OLL



collecte 2017

8500 références collectées → 1750 logements ont été analysés auprès des particuliers
6750 auprès des professionnels

Objectifs atteints

À 49 % pour les enquêtes directes (locataires) et à 115 % pour les enquêtes indirectes (professionnels)

loyer médian 2017
10,80 €/m²
(10,30 €/m² en 2016)

Il se situe dans la moyenne basse des loyers observés ailleurs mais avec des différences notables entre 12,10 €/m² pour l'hyper-centre grenoblois (où il augmente le plus) et 10,70 €/m² pour des zones de plus faible valeur locative à Grenoble. Hors de Grenoble, il oscille entre 11,30 €/m² et 9,30 €/m².



EN SAVOIR PLUS :

Téléchargez les documents de synthèse sur basedoc.aurg.fr ou www.observatoires-des-loyers.org

Observatoire des loyers



L'OBSERVATOIRE DU PDH

Depuis 2010, l'Agence accompagne le Département et l'État dans la mise en œuvre de l'observation permanente du Plan départemental de l'habitat (PDH). Piloté par le Département, il permet de suivre les évolutions de la situation résidentielle à l'échelle de l'Isère et de ses territoires (développement résidentiel, besoins en logement, état du parc ancien...).

2017 était l'année du bilan (PDH 2010-2017), marquée par un temps fort : la Conférence départementale de l'habitat, le 7 décembre. L'Agence s'est investie dans la mise en place, l'animation et la capitalisation d'ateliers en avril et en juin, ainsi que dans un bilan de l'évolution résidentielle de ces dernières années.

Ce bilan a donné lieu à une approche statistique et cartographique des évolutions, mais aussi à des entretiens avec des professionnels de l'immobilier et de la construction qui sont venus enrichir le regard sur les tendances.

À cette occasion, l'État et le Département ont présenté les orientations du projet de PDH 2018-2023, validées par la section départementale du Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (SD CRHH) à l'issue de la conférence.

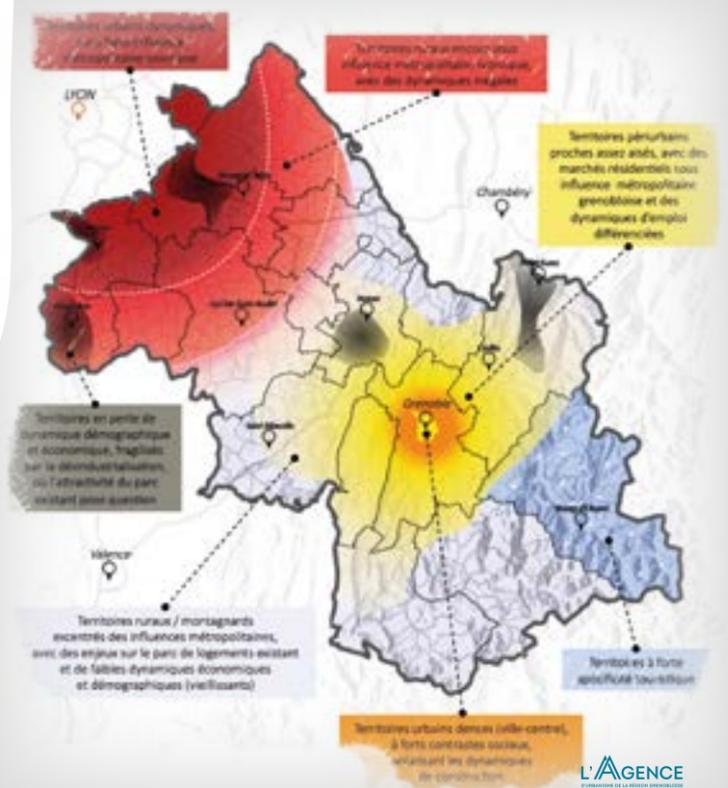


« Plusieurs constats ont été partagés lors de la Conférence, comme la perte de dynamique démographique et d'attractivité, le vieillissement de la population, la précarisation d'une frange des Isérois, et un fonctionnement du marché résidentiel de plus en plus marqué par l'influence des métropoles grenobloise et lyonnaise. »

Emmanuel Boulanger,
chef de projet

LE PDH N'EST PAS UN DOCUMENT PRESCRIPTIF :

il donne un cadre de cohérence à l'ensemble des politiques locales de l'habitat. C'est donc avant tout un outil d'animation et de ressources pour les acteurs de l'habitat qui s'en saisissent.



EN SAVOIR PLUS :

Un article à retrouver sur aurg.org et en téléchargement :

>Le bilan du PDH

>La situation de l'habitat en Isère

L'AGENCE
OBSERVATOIRE DE LA REGION GRENOBLOISE

LES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT

Pays Voironnais

En 2017, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a sollicité l'Agence pour l'aider dans l'élaboration d'un nouveau Programme local de l'habitat 2019-2024.

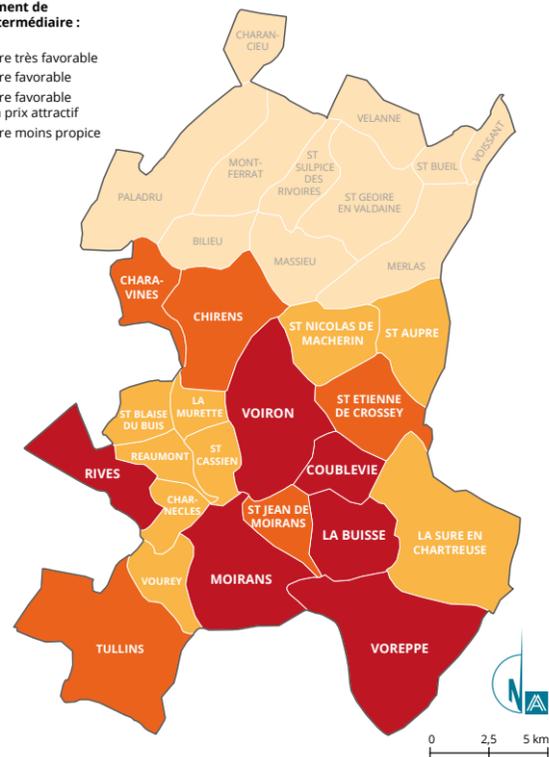
Il s'agissait d'accompagner les élus et partenaires de l'habitat dans l'actualisation du diagnostic de la situation résidentielle, en particulier les dynamiques démographiques et de marché, la polarisation urbaine, les spécificités des bassins de vie.

Il s'agissait également de mettre en place le volet foncier du PLH et d'entamer la rédaction des orientations et du programme d'actions, en vue d'une adoption du document au 1^{er} semestre 2018. Objectifs : adosser le développement résidentiel du territoire à une vision fine des projets et potentiels fonciers.

Selon Emmanuel Boulanger, chef de projet, « Les éléments d'analyse apportés par l'Agence ont contribué à faire émerger la question de l'attractivité résidentielle comme fil conducteur du PLH. » Pour cela, elle est allée à la rencontre des élus dans les différents bassins de vie, elle a organisé des ateliers de réflexion et des comités de pilotage élargis où les partenaires de l'habitat ont pu faire valoir leur analyse des enjeux résidentiels et territoriaux dans le Voironnais.

Développement de l'habitat intermédiaire :

- Territoire très favorable
- Territoire favorable
- Territoire favorable avec un prix attractif
- Territoire moins propice



EN SAVOIR PLUS : grand-a.aurg.org

Une multitude d'effets attendus pour l'habitat intermédiaire



zoom

POTENTIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE DANS LE PAYS VOIRONNAIS

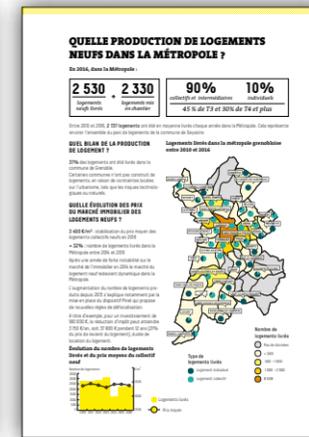
L'habitat intermédiaire est une forme urbaine qui offre les avantages du logement individuel avec plus de densité que les maisons accolées ou jumelées. Deux démarches concomitantes ont poussé le Pays Voironnais à s'interroger sur le potentiel de cette forme urbaine sur son territoire : la prise de la compétence « Opérations d'aménagement structurantes » qui lui permet d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations dépassant les enjeux communaux, et la révision du PLH, dont le diagnostic a révélé l'utilité de développer une stratégie de positionnement résidentiel face à la perte d'attractivité démographique du territoire.

Sollicitée par le Pays Voironnais, l'Agence a mené une étude de marché visant à qualifier et quantifier le potentiel de marché du Voironnais en matière d'habitat intermédiaire. À ses côtés, le CAUE de l'Isère devait quant à lui définir et formaliser les attendus architecturaux. Une démarche partenariale complémentaire qui a permis d'offrir une réponse concrète et territorialisée au besoin de développement de l'habitat intermédiaire, en prenant en compte les ambitions de la collectivité et la réalité des marchés immobiliers.

Grenoble-Alpes Métropole

En 2015 et 2016, l'Agence a accompagné la Métropole grenobloise dans l'élaboration du PLH 2017-2022, adopté le 10 novembre 2017. Puis aux côtés du service habitat, elle a contribué à lancer sa mise en œuvre, notamment dans la préparation et l'animation de temps d'échanges avec les partenaires, et dans la rédaction de *Lettres du PLH*, la première faisant le point sur la production de logement.

C'était donc l'année du dialogue et des rencontres pour favoriser l'appropriation des objectifs, pour partager les évolutions et pour débattre de la mise en œuvre. Le 6 juin, un forum habitat a permis de présenter le PLH à l'ensemble des partenaires. Des focus groups ont été réunis et continueront de l'être régulièrement pour faire le point avec les acteurs de la promotion immobilière.



EN SAVOIR PLUS : lametro.fr/269-l-observatoire-de-l-habitat.htm

L'OBSERVATOIRE FONCIER PARTENARIAL DE L'ISÈRE (OFPI)

Outil de veille et de suivi des marchés fonciers et immobiliers, l'OFPI est né en 2006 de la volonté d'élus et de techniciens de se doter d'une plate-forme d'observation mutualisée à l'échelle du département de l'Isère.

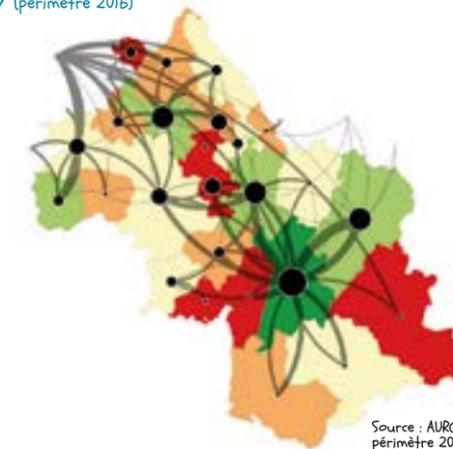
À l'origine simple espace d'échange et de partage de données, l'OFPI a rapidement évolué vers un dispositif plus global autour de la connaissance et de l'ingénierie foncière. Plus qu'une base de données, il participe aujourd'hui activement à la diffusion et à l'expérimentation de méthodes originales pour accompagner les collectivités partenaires vers une meilleure appréhension des dynamiques foncières à l'œuvre dans leur territoire.

Le Département de l'Isère coordonne le dispositif tandis que l'Agence, en lien avec la Safer Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre du programme de travail validé par le comité de pilotage.

L'action de l'OFPI s'articule autour de deux objectifs principaux : la caractérisation et la compréhension des marchés fonciers et immobiliers, ainsi que le partage d'expériences et de méthodologies autour de l'observation foncière.

L'Agence, quant à elle, anime des ateliers thématiques (3 en 2017 : économie, habitat et agriculture) ; organise le rendez-vous des acteurs du marché (bilan annuel de la conjoncture), diffuse aux partenaires les informations les concernant, et développe la plate-forme en ligne.

Origine des acquéreurs par EPCI en Isère entre 2010 et 2015 (période 2016)



Source : AURG d'après Perval, 2015, période 2016 des EPCI

- Majorité d'acquéreurs issus d'autres territoires (plus de 70 %)
- Dominante d'acquéreurs issus d'autres territoires (plus de 55 %)
- Équilibre entre acquéreurs issus et non issus du territoire (entre 45 % et 55 %)
- Dominante d'acquéreurs issus du territoire (plus de 55 %)
- Majorité d'acquéreurs issus du territoire (plus de 70 %)



« L'année 2017 a été l'occasion de rencontrer l'ensemble des EPCI de l'Isère, qu'ils soient adhérents ou non à l'OFPI, et de faire avec eux le point sur leurs besoins et attentes, pour y répondre au mieux en 2018. »
Manon Sajaloli, nouvelle chef de projet

EN SAVOIR PLUS : ofpi.aurg.fr

POLITIQUE DES TERRITOIRES ET STRATÉGIE FONCIÈRE : LE PPI DE L'EPFL

La stratégie foncière est le soubassement des politiques territoriales et de la planification. Au regard de leurs compétences mutuelles et des enjeux pour les territoires, l'association de l'Établissement public foncier de l'Isère et de l'Agence est facteur de performance. C'est pourquoi, à l'heure d'établir son 4^e programme pluriannuel d'intervention (PPI) pour la période 2017-2021, l'EPFL a sollicité l'Agence, qui a en particulier pris en main le volet territorial du document.

« L'objectif était de cibler les axes d'intervention stratégiques de l'EPFL.D en regard des orientations politiques des territoires, afin de mieux chaîner la stratégie et l'action foncières », explique Sabine Sirugue, chef de projet.

L'Agence travaille actuellement à la mise en œuvre de ce PPI, en accompagnant l'EPFL du Dauphiné dans la formalisation des conventions-cadres avec les intercommunalités membres.



Le PPI est la feuille de route de l'EPFL pour 2017-2021. Il définit les orientations de l'établissement ainsi que les méthodes et les moyens qu'il mettra en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les stratégies foncières des territoires membres. C'est une obligation née de la loi Alur pour les établissements publics fonciers, tenus de le présenter au Préfet de Région.



« L'implication de l'Agence dans les stratégies foncières grâce au partenariat avec l'EPFL.D est la parfaite illustration de son rôle pivot, c'est-à-dire sa capacité à faire le lien entre les acteurs et les territoires, entre la planification et l'opérationnel... »

Sabine Sirugue, chef de projet



EN SAVOIR PLUS :

www.aurg.org ou epfl-dauphine.fr



POLITIQUE DE LA VILLE DES RÉFLEXIONS D'UNE GRANDE ACTUALITÉ

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, déployée selon une géographie prioritaire (redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy) qui en délimite les périmètres d'intervention. Sur le territoire métropolitain, le contrat de ville 2015-2020 (pilote par l'État et Grenoble-Alpes Métropole) définit les axes stratégiques et les objectifs prioritaires.

LE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de Ville 2015-2020 de Grenoble-Alpes Métropole est entré dans sa 3^e année de mise en œuvre. Il fait l'objet d'un dispositif permanent d'observation et de suivi de l'évolution des quartiers prioritaires (QPV), nécessitant des approches de connaissances qualitatives et quantitatives auxquelles l'Agence contribue. Elle réalise des focus groups auprès de divers professionnels des 10 quartiers prioritaires (reliés à un dispositif d'enquêtes téléphoniques), ce qui permet d'établir un diagnostic partagé. Elle tient également à jour les indicateurs statistiques de suivi (démographie, santé) qu'elle enrichit en permanence.



QUELQUES FAITS SAILLANTS ISSUS DES INDICATEURS STATISTIQUES

> Les quartiers prioritaires accueillent une population plus jeune que la moyenne métropolitaine (38 % de moins de 25 ans contre 29 % dans l'agglomération), avec des ménages plus grands.
 > S'ils logent environ un habitant métropolitain sur dix, ces quartiers accueillent de fortes concentrations de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (1 sur 3), ou de demandeurs d'emploi, notamment de plus de 50 ans (1 sur 5).
 > La crise de 2007-2010 a contribué à aggraver une situation sociale déjà difficile dans ces quartiers, en particulier en termes d'emploi ; une dégradation qui s'est étendue à d'autres quartiers, hors du périmètre du Contrat de Ville.

Un partenariat a par ailleurs été mis en place avec l'Éducation nationale pour obtenir des données sur les collégiens et sonder le lien entre collège de secteur et réussite scolaire : l'analyse de l'origine sociale confirme la tendance forte à la reproduction sociale et à la ségrégation socio-spatiale à travers le secondaire.

Autre partenariat récemment noué, celui avec l'Agence nationale de santé (ARS, nouvel adhérent à l'Agence). Il va permettre de préciser le diagnostic santé. Voir page 46

LES MARCHÉS RÉSIDENTIELS DANS LES VALS DU DAUPHINÉ

Au sein du périmètre de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora), la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de plusieurs intercommunalités.

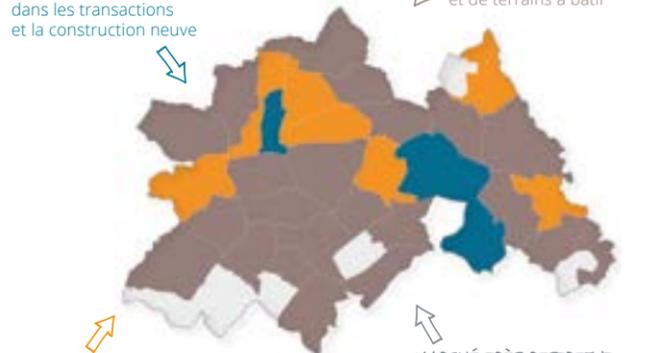
En complément des études réalisées sur les communautés initiales des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, l'Epora a confié à l'Agence une étude de marché destinée à produire une vision globale des marchés résidentiels des Vals du Dauphiné.

Objectifs : connaître les niveaux de valeur, les profils d'acheteurs, les dynamiques des marchés immobiliers... et in fine, cibler l'offre du mieux possible pour affiner les vocations et la programmation des futurs projets. L'Agence a formulé des préconisations sur le type de produits immobiliers opportuns, segmentés par sous-marchés et par cibles de clientèles.

Trois sous-marchés au sein de la CCVD

MARCHÉ URBAIN
 > Volumes de transactions et de logements construits élevés
 > Part du collectif élevé dans les transactions et la construction neuve

MARCHÉ RURAL
 > Transaction et construction uniquement d'individuel et de terrains à bâtir



MARCHÉ PÉRIURBAIN
 > Existence d'un marché collectif dans le neuf et l'ancien

MARCHÉ TRÈS RESTREINT
 > Inférieur à 3 transactions / an en moyenne entre 2013 et 2016

Source des transactions : Notaires de France - Perval (individuel ancien, collectif ancien et terrain à bâtir entre 2013 et 2016)
 Source de la construction neuve : Shtadel, 2014-2016

Exemple de restitution du focus group pour le quartier Villeneuve-Village Olympique



HABITER LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET SE DÉPLACER

Au cours des dernières décennies, la diffusion de l'automobile et les progrès des transports publics ont profondément changé l'échelle et le rythme de la vie quotidienne. La mobilité généralisée est une valeur centrale de nos sociétés, et la capacité des individus à se déplacer conditionne l'accès à l'emploi et aux diverses ressources urbaines. Pour autant, tous les groupes sociaux ne sont pas égaux dans l'accès à la mobilité, lequel peut être très compliqué pour les populations défavorisées. Si les mécanismes générateurs d'inégalités sociales sont complexes et relèvent de multiples facteurs, la difficulté à se déplacer est sans conteste discriminante dans les parcours de vie des individus. Pour Isabelle Reynaud, en charge d'animer le Club EMD à l'Agence, la question est d'importance : « Dans le cadre de politiques de déplacements orientées vers la diminution de la place de la voiture, comment assurer aux populations défavorisées la capacité à se déplacer selon leurs besoins et leurs envies ? »

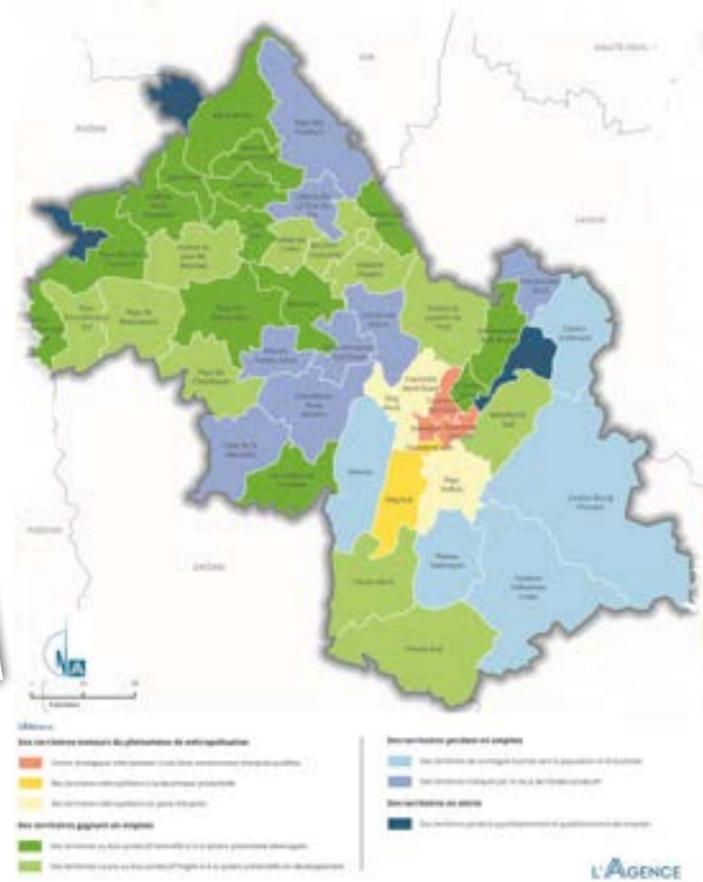


Issu de l'exploitation de l'Enquête Ménages-Déplacement (EMD) le Zoom EMD réalisé en 2017 par l'Agence et les partenaires du Club apporte des éclairages. Il analyse deux quartiers défavorisés de la métropole grenobloise (Mistral à Grenoble et Renaudie à Saint-Martin-d'Hères) et témoigne de pratiques de mobilité différentes de celles de la moyenne des habitants des autres quartiers. Un constat qui questionne l'accès des habitants défavorisés aux ressources urbaines.

EN SAVOIR PLUS :
basedoc.aurg.fr
 Zoom EMD



LA FRAGMENTATION SOCIO SPATIALE EN ISÈRE
 À la demande du Département de l'Isère, l'Agence explore depuis 2015 les questions liées à la « fragmentation socio-spatiale », plus précisément les phénomènes de ségrégation et de polarisation sociale. Elle s'intéresse aux mécanismes à l'œuvre, à leurs spécificités territoriales, et aux réponses que les politiques d'aménagement pourraient apporter. Un premier atlas cartographique et analytique des 13 Unités territoriales d'observation sociale (Utos) et communales a été produit en 2016. En 2017, ce portrait social a été complété par une typologie des territoires défavorisés et une typologie économique et de l'emploi en Isère.
 Objectif : éclairer la pauvreté de certains territoires et caractériser la dynamique sociale et économique des Utos afin de mieux cibler les politiques publiques.



ÉCONOMIE ET COMMERCE VECTEURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le commerce occupe une place majeure dans l'économie et l'armature urbaine de la métropole, avec ses diverses centralités. C'est un indicateur et un levier de la vitalité des cœurs de bourg. Pourvoyeur de richesses, d'emplois, c'est aussi un puissant vecteur d'aménagement du territoire et un secteur en profonde mutation. Sa localisation et son développement ont des incidences directes sur l'attractivité des centres-villes, les déplacements, la qualité de l'air, la consommation d'espace, la qualité urbaine, les paysages... L'organisation et l'aménagement commerciaux peuvent et doivent répondre aux enjeux de développement durable. Un terrain d'expertise pour l'Agence.



AMO COMMERCE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

L'Agence assiste ponctuellement les services métropolitains en matière d'économie commerciale. En 2017, cette assistance a porté, entre autres, sur la finalisation de l'étude de positionnement commercial de Sassenage, un soutien aux réflexions en cours concernant le potentiel de développement du centre-bourg de Varcis-Allières-et-Risset, et l'analyse du positionnement commercial du centre-ville d'Eybens et du hameau de Haute-Jarrie (état des lieux)...

Les contours de cette mission générale se précisent au fil de l'année, l'Agence s'adaptant au besoin. Progressivement, la connaissance mutualisée des équipes de la Métropole et de l'Agence sur les polarités et dynamiques commerciales métropolitaines s'affine : « Une relation de travail qui se construit dans la régularité, la durée et la confiance, pour un service rendu souple et performant », selon Dorian Martin, chargé d'études Territoires / Commerce.



SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES ECONOMIQUES

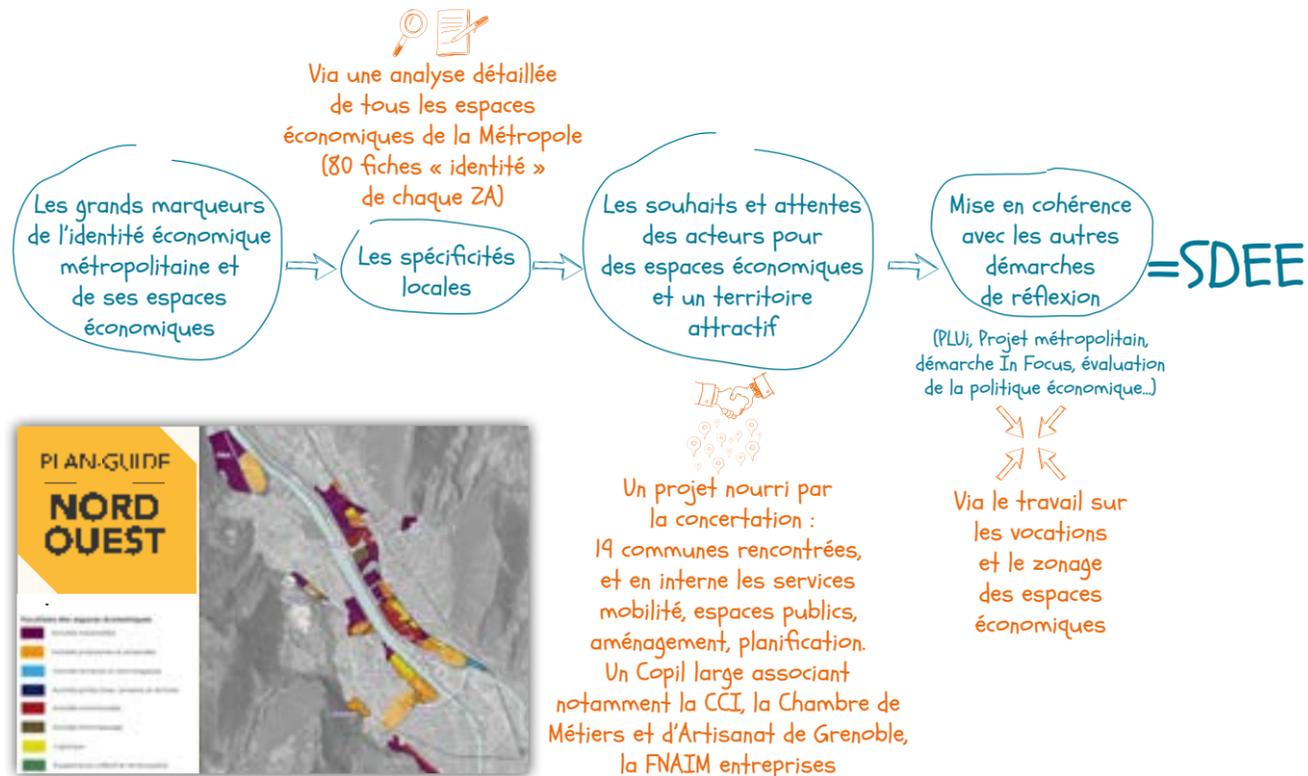
Depuis 2014, l'Agence accompagne la Direction du développement économique de Grenoble-Alpes Métropole sur la problématique du foncier économique et des zones d'activité. La prise de compétence en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités de son territoire appelait la mise en place d'une politique publique pour organiser l'accueil des entreprises et la gestion des espaces économiques dédiés à l'échelle métropolitaine. C'est pourquoi, courant 2016, la démarche d'élaboration d'un Schéma directeur des espaces économiques (SDEE) a été lancée. *« Une démarche qui doit aussi contribuer à l'élaboration d'une politique équilibrée sur le territoire, visant au partage des richesses comme des contraintes dans l'accueil des activités »*, complète Julien Clémenti, chef de projet. Les travaux sont suivis par un comité de pilotage réunissant des acteurs politiques (élus métropolitains et communaux) et économiques (chambres consulaires, FNAIM Entreprises, SEM...).

Coordonné au PLUi, après un état des lieux des espaces déjà dédiés à l'activité économique, le SDEE doit répondre aux enjeux d'accueil d'entreprises sur le territoire. Il doit définir les futurs espaces d'accueil ainsi que l'offre de services de la Métropole pour l'implantation et le développement des entreprises, et la création d'emplois.

Il se compose d'un volet stratégique (permettant de compléter et de préciser les orientations thématiques du Projet d'aménagement et de développement durable - PADD - du PLUi), et d'un volet opérationnel (pour la définition d'une politique d'aménagement et d'offre de services aux entreprises situées dans ces espaces dédiés).

PLUSIEURS ÉLÉMENTS RESSORTENT DE LA DÉMARCHE

- > les grands marqueurs de l'identité économique métropolitaine et de ses espaces économiques sont :** une intégration poussée des politiques économiques, une forte présence de l'enseignement et de la recherche, un marché tertiaire dynamique, des filières technologiques d'excellence... ;
- > les spécificités locales montrent :** une métropole industrielle, une recherche et développement de rang national et européen, une attractivité certaine pour des activités de pointe (numérique et logiciel, med tech, microélectronique) et un déficit de foncier ;
- > les attentes des acteurs pour des espaces économiques et un territoire attractifs :** des sites qualitatifs, la dynamisation d'un écosystème organisé, porteur de synergies et offrant aux salariés une proximité de services, des ressources stratégiques accessibles, une dynamique territoriale forte et lisible, des solutions foncières et immobilières...



STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT COMMERCIAL D'UN CENTRE-VILLE : L'EXEMPLE DE FONTAINE

Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Fontaine ont co-piloté cette étude de positionnement marchand visant à **identifier les leviers d'intervention pour renouveler la dynamique commerciale du centre-ancien de Fontaine**. Dans la phase 1 menée en 2017, l'Agence s'est particulièrement focalisée sur le positionnement commercial actuel des pôles « Briant / Maisonnat », « Hôtel de ville » et « Vercors / Saveuil », qui sont soumis à une importante vacance commerciale et dont il convenait de requestionner le périmètre.

Cette démarche a également été expérimentée sur d'autres centralités, comme Sassenage ou Vizille.

La phase 1 a permis l'élaboration d'un diagnostic commercial et la qualification des enjeux. La phase 2 verra la formulation de scénarii de positionnement marchand et d'une stratégie de redynamisation.

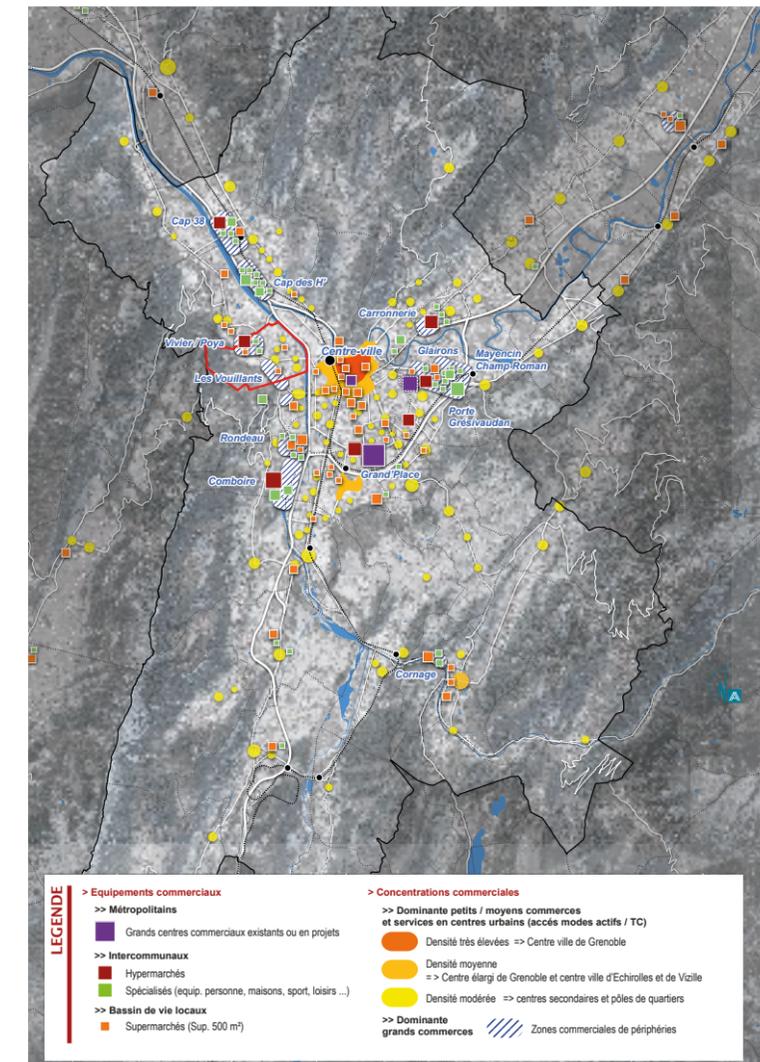
En effet, si l'analyse a été élargie à l'ensemble de la commune et ses secteurs limitrophes (pour bien appréhender l'environnement concurrentiel du centre ancien), les préconisations porteront quant à elles, sur le centre ancien et son attractivité marchande.

À noter : cette étude a fait l'objet d'une mobilisation sur le terrain des services de la Métropole dans le cadre de nombreuses rencontres avec les commerçants venant nourrir les réflexions.

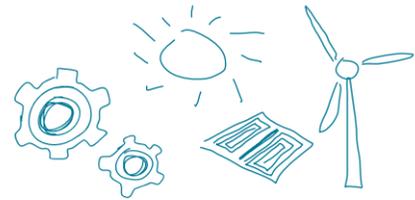


« Un des intérêts principaux était de repenser le rôle des polarités dans l'armature commerciale générale de la métropole mais aussi, d'alimenter en parallèle l'élaboration du PLUi en identifiant les enjeux relatifs à l'offre commerciale. »

Dorian Martin, chef de projet



fontaine
134 cellules commerciales dans le centre ancien
dont 45 vacantes
=> 1^o à 11 m€ de chiffre d'affaire
=> 28%



TRANSITIONS & SUJETS EN ÉMERGENCE

L'AGENCE ÉVOLUE

Au cœur du projet d'Agence, la question transversale des transitions et de l'accompagnement des territoires dans leurs nécessaires mutations cumule des enjeux d'évolution de l'espace public et de la qualité paysagère, de biodiversité, d'énergie et de santé. Elle sous-tend le renouvellement de l'offre de services dans la perspective de « l'après PLUi », et trouve d'ores et déjà à s'exprimer dans de nombreuses missions, avec une nette montée en puissance en 2017.

LE GUIDE MÉTROPOLITAIN DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Comme le veut la loi Maptam, Grenoble-Alpes Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes, la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tous les modes de déplacements urbains ainsi que leurs ouvrages accessoires. En concertation avec les 49 communes qui la composent et avec l'aide de l'Agence, elle a défini **cinq principes à respecter par tout acteur aménageant les espaces publics et la voirie du territoire métropolitain.**

Ces principes, présentés dans un guide d'orientations et déclinés dans des fiches pratiques évolutives et adaptables, veulent servir le dynamisme, l'attractivité territoriale, la transition énergétique et écologique de la métropole grenobloise.

« Ce guide décline l'identité métropolitaine et illustre une culture partagée et acceptée, qui permet de mieux pratiquer ensemble l'espace de vie commun », commente Nathalie Henner, chef de projet. Pour cela, plusieurs groupes de travail politiques et visites sur le terrain ont été nécessaires.

D'ici 2030, la Métropole souhaite ainsi parvenir à un partage plus équilibré de l'espace public en garantissant :

- > 50 % de l'espace métropolitain dédié à la vie sociale et locale, et 50 % accessible à la voiture ;
- > 25 % de la surface d'aménagement réalisée en pleine terre, perméable et plantée.



5 grands principes

- Partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun**
- Conforter les pôles de vie**
- Garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement**
- Cultiver la diversité des territoires**
- Faire mieux avec moins**



EN SAVOIR PLUS :
basedoc.aurg.fr
 Guide métropolitain

ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la préparation du futur Contrat vert et bleu (CVB) métropolitain, la Direction de la contractualisation et de l'environnement (DCE) de Grenoble-Alpes Métropole a sollicité l'Agence pour élaborer les contours d'un observatoire de la biodiversité métropolitaine. **Comme beaucoup de dossiers cette année, la priorité a été donnée à l'articulation avec le PLUi, faisant porter les efforts de l'Agence sur la consolidation des connaissances autour de la biodiversité et des zones humides.**

Elle a d'abord réalisé un travail de type benchmark, puis préparé et animé des séances de travail créatives avec l'équipe métropolitaine pour faire émerger les enjeux et attendus de l'observatoire. En novembre, une note de cadrage de la future politique d'observatoire de la biodiversité a été validée par la Direction générale de la cohérence territoriale.

Toutes les formes du vivant entrent dans la notion de biodiversité. L'approche proposée s'est attachée à bien chaîner les différents enjeux :

- > Améliorer en continu la connaissance de la biodiversité du territoire afin d'agir de manière toujours plus adaptée.
- > Fédérer les acteurs et partenaires autour d'ambitions et d'actions communes.
- > Suivre et évaluer, sur le moyen et le long termes, l'évolution de la biodiversité et de la politique métropolitaine en la matière.
- > Œuvrer au partage et à la diffusion larges des connaissances.



« Cette démarche lancée en 2017 est appelée à s'inscrire dans la durée. La concrétisation de l'Observatoire, avec le soutien de l'Agence, est prévue d'ici à 2020. »

Hugues Merle, chef de projet

SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLE : UNE ÉTUDE SUR LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

En novembre 2017, Grenoble-Alpes Métropole adoptait son **Schéma directeur de l'énergie, une feuille de route collective et ambitieuse pour atteindre les objectifs du Plan Air Énergie Climat d'ici à 2030.** Cela suppose de réduire fortement les consommations d'énergie du territoire et de favoriser les énergies renouvelables et de récupération dans son approvisionnement. Sobriété, performance énergétique des bâtiments, développement de ressources alternatives... sont donc les maîtres mots d'une ambition métropolitaine en faveur de la transition énergétique du territoire.

C'est dans ce cadre que Grenoble-Alpes Métropole a sollicité l'Agence (avec l'appui de l'Alec) pour l'aider à **définir le potentiel de densification de son réseau de chaleur urbain qui s'étend sur 167 Km, 7 communes et dessert 93 000 logements.** Objectif : déterminer le périmètre de classement du réseau de chaleur (une première en France pour un réseau de cette envergure !).

Pour mener à bien cette étude, l'Agence a puisé dans son vivier interdisciplinaire et conçu une méthodologie exploratoire croisant sa connaissance des projets urbains (notamment les programmes de logements et de bâtiments tertiaires) et différentes sources de données. Elle a d'abord dressé l'inventaire des bâtiments déjà raccordés et raccordables, puis elle s'est focalisée sur l'estimation des consommations énergétiques des bâtiments raccordables, à l'échelle du bâtiment, afin de projeter la consommation à l'horizon 2030 et donc, de dessiner le périmètre de classement du réseau le plus pertinent.

Ce travail très technique a été mené à bien grâce aux manipulations expertes du Système d'information géographique (SIG)* de l'Agence permettant notamment de déterminer la distance de raccordement des bâtiments au réseau de chaleur et les bâtiments non raccordables du fait de freins divers (infrastructures tram, zones piétonnes...). **Voir page 49**



LA TRANSITION DU PARC DE VÉHICULES À L'HORIZON 2030

Le PDU métropolitain ambitionne de réduire significativement les kilomètres parcourus en véhicule motorisé et les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques. Néanmoins, la voiture reste nécessaire pour certains usages et certains territoires. Aussi, pour répondre à ces besoins sans compromettre les objectifs de mobilité durable du PDU à l'horizon 2030, **il est nécessaire d'accélérer la mutation vers un parc de véhicules plus propres et plus sobres.** Le PDU a identifié plusieurs actions pour y parvenir dans un contexte où, sous l'impulsion de l'Europe et de l'État, la technologie des véhicules va profondément évoluer dans les prochaines décennies, avec de nouvelles motorisations et la diminution de la consommation unitaire.

Pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, il fallait disposer d'une hypothèse détaillée de parc de véhicules à horizon 2030. Aussi le SMTC a-t-il missionné l'Agence pour construire plusieurs hypothèses prospectives de parcs de véhicules, en prenant appui sur les travaux récents menés au niveau national par de nombreux acteurs (notamment trajectoires énergétiques du débat national de la transition énergétique et programmation pluriannuelle de l'énergie), et pour animer les multiples débats internes à la collectivité sur ces hypothèses.

En définitive, les tendances retenues pour l'évolution du parc de véhicules à l'horizon 2030 intègrent à la fois une forte pénétration du gaz naturel (GNV) dans le parc de véhicules, une pénétration plus modérée des véhicules électriques, et une forte diminution des véhicules diesel.

Elle a abouti à une hypothèse partagée, support de l'évaluation du projet de PDU.



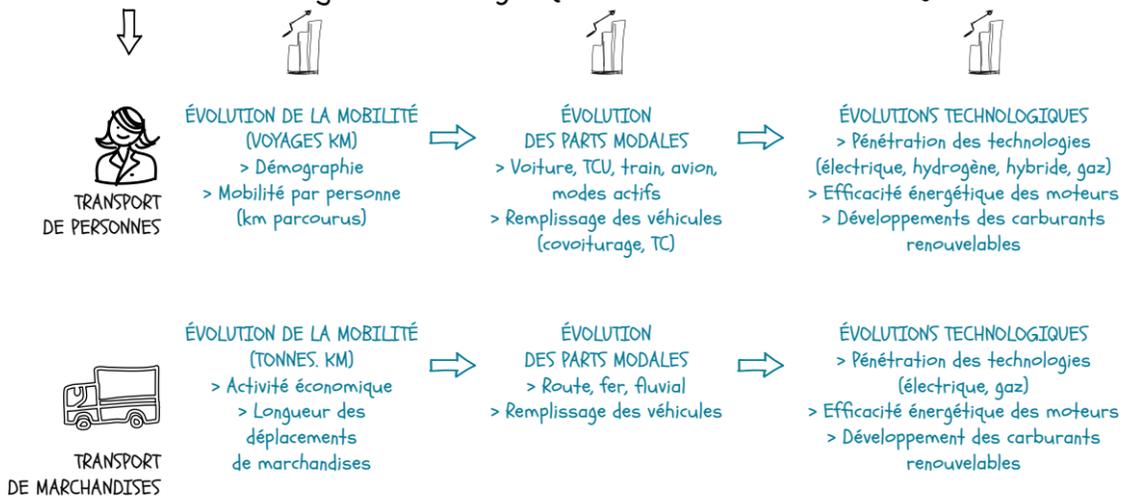
EN SAVOIR PLUS :
grand-a.aurg.org



« La construction d'hypothèses sur un sujet aussi complexe que la transition du parc de véhicules a nécessité un important travail de pédagogie, de synthèse et de concertation avec de nombreux services de la Collectivité et les énergéticiens. »

Isabelle Reynaud,
chargée d'études Mobilités / Énergie.

La mobilité dans les trajectoires énergétiques (débat national sur la transition énergétique)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AMÉNAGER SON TERRITOIRE : LE DIALOGUE EST OUVERT

Le lien urbanisme-énergie devient central pour penser le territoire et l'urbain de demain. **Formes, fonctions urbaines, politiques sectorielles : l'organisation de la ville ne peut qu'être étroitement associée à la question de la transition énergétique.** Les politiques publiques jouent en effet un rôle-clé dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et partant, dans la qualité de vie.

Cette question s'inscrit pleinement dans les réflexions que les agences d'urbanisme ont à conduire. En Auvergne-Rhône-Alpes, elles se sont investies aux côtés de l'Ademe dans la publication d'une brochure pratique, destinée à outiller les collectivités face à la transition énergétique. On y trouve des expériences d'aménagement et d'urbanisme qui contribuent et participent sur le long terme à la résilience des territoires.

Le partenariat des 4 agences et de l'Ademe répond au besoin de dialogue entre les élus et techniciens porteurs des compétences énergie et ceux qui œuvrent à l'aménagement des territoires. Ce dans le but de concevoir des politiques et des projets cohérents et concertés concourant à une transition réussie.



EN SAVOIR PLUS :
Un article à retrouver sur www.aurg.org Transition



CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DU TROISIÈME PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT (PRSE3)

L'Agence, en réseau avec les quatre agences d'Auvergne-Rhône-Alpes (urbA4), a participé en 2017 à l'élaboration du troisième Plan régional de santé-environnement (PRSE3, mentionné à l'article L.1311-7 du code de la santé publique), piloté par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région. Elle a participé à deux ateliers de travail et à la rédaction de deux fiches action.

Ces fiches portent sur la **mise en place de mesures visant à limiter la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux aléas climatiques, et sur la promotion d'un environnement favorable à la santé dans les documents de planification et projets d'aménagement.**

Ces productions conjointes avec l'ARS ont permis de tisser de nouveaux liens qui ont débouché en fin d'année sur l'intégration de l'ARS au partenariat des quatre Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objectif de l'accompagner dans la mise en œuvre du PRSE3.



« Grâce à son expertise transversale en matière d'urbanisme et d'observation territoriale, l'Agence a pu apporter son savoir et son savoir-faire dans les champs de l'urbanisme et de l'observation en santé. »

Anne-Lise Benard,
référente auprès de l'ARS.



3 objectifs assignés au PRSE3 Auvergne-Rhône-Alpes

1. Développer les compétences en matière de promotion de la santé dans le champ de la santé environnementale.
2. Contribuer à réduire les surexpositions environnementales dans les territoires.
3. Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques à vocations économiques, sociales et environnementales.

À partir du mois d'avril, **84 personnes** issues de la conférence de lancement (services de l'État, collectivités, associations...) se sont organisées en **six groupes de travail** pour donner une traduction opérationnelle à ces orientations.

CE QUI FAIT L'AGENCE ?

LE PARTENARIAT!

LE SOCLE PARTENARIAL
une Agence pour faire cause commune

RAPPORT FINANCIER
le souci de l'équité territoriale

GOVERNANCE & ÉQUIPE
l'alliance stratégique et technique

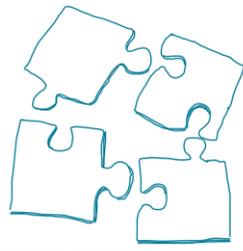
LE MANIFESTE & LES 5I,
nos engagements



L'Agence a accueilli le jeudi 18 mai 2017 une présentation des évaluations d'impact sur la santé (EIS), proposée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, précurseur en ce domaine. Lucie Anzivino, chargée d'études expertise santé environnement et impact sur la santé à l'ORS, a exposé la démarche et sa méthodologie, ainsi que des exemples pratiques d'EIS déjà réalisées dans la région (Lyon, Villeurbanne et Valence). Les questions de santé, pointées comme prioritaires par les élus, sont l'un des grands enjeux du projet d'Agence. Elles reviennent en force dans l'actualité avec une double acuité : du point de vue de l'observation d'une part, pour mieux rendre compte de l'état de santé de la population et de l'accès à l'offre de soin sur le territoire et d'autre part, pour mieux intégrer la préoccupation santé dans la conception-même des projets d'aménagement.



EN SAVOIR PLUS :
Un article à retrouver sur www.aurg.org



LE SOCLE PARTENARIAL

UNE AGENCE POUR FAIRE CAUSE COMMUNE

En 2017, plus de 20 % de l'activité totale de l'Agence est consacrée au socle partenarial. C'est ce qui lui permet d'offrir à ses membres, en toute équité, une gamme de services transversaux. Elle assure par ce biais ses fonctions historiques d'animateur des débats et réflexions qui rassemblent les acteurs territoriaux, en leur offrant des scènes de dialogue et en mettant à leur disposition des données, des analyses, des informations, des méthodologies, capitalisées et mutualisées au sein du programme partenarial. C'est un cercle vertueux de progrès collectif qui s'instaure à travers le partage et la diffusion larges de la connaissance, l'expérience des uns servant celle des autres, les études et les projets trouvant à se nourrir les uns des autres, aux différentes échelles...



Observer / Comprendre / Projeter 1

Le socle partenarial
1 620 jours financés par l'adhésion

Veiller / Alimenter 4

Diffuser / Valoriser / Échanger 3

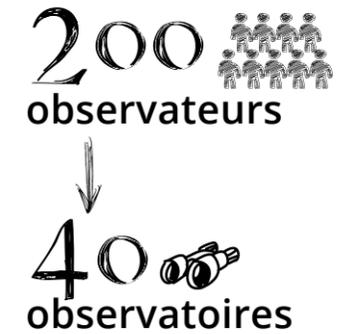
Capitaliser / Partager 2



1 L'OBSERVATION PARTAGÉE : COMPRENDRE, DÉCRYPTER, EXPLIQUER LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE

L'observation dans toutes ses dimensions, spatiales et thématiques, quantitative et qualitative, est le fondement même de l'activité de l'Agence qu'elle contribue à nourrir et dont elle se nourrit en continu. **Observer pour agir mieux et plus efficacement, mettre en perspective le local et le global, mutualiser la connaissance dans un monde qui bouge à vitesse accélérée** : l'Agence s'attache à développer de nouvelles approches et de nouveaux outils, croiser les regards, s'ouvrir à la diversité, produire des indicateurs innovants... Non seulement elle participe à de nombreux observatoires locaux (OBS'y, OLL, OFPI, Déplacements, Habitat...), s'inscrit dans les réseaux nationaux (ObservAgglo, Métroscope...), noue des partenariats (Insee, Caf...) mais aussi, elle contribue à structurer et optimiser les ressources d'observation locale : en 2017, elle a animé une démarche partenariale visant à les recenser, mettant en lumière un réseau de plus de 200 acteurs et 40 observatoires. Un annuaire est en cours d'élaboration.

La toile de l'observation locale



EN SAVOIR PLUS :

Découvrez l'écosystème de l'observation territoriale sur www.aurg.org Écosystème



2 LE SIT / SIG : COLLECTER, ORGANISER, STRUCTURER LES DONNÉES POUR ENRICHIR LES ÉTUDES ET PROJETS

L'Agence, en lien avec ses fournisseurs de données (Insee, IGN, Dreal, Ministères, Caf...) et partenaires, reçoit, produit, organise et analyse un grand nombre de données qu'elle exploite en interne dans ses études ou partage au sein des observatoires, contribuant à l'objectif global d'une analyse territoriale accessible à ses partenaires.

• **Le Système d'information territorial (SIT)**, son outil de gestion de base de données réorganisé en 2016, est éminemment central et en constante amélioration. « *En 2017, de nombreuses formations ont ainsi été proposées en interne pour satisfaire aux besoins d'enrichissement des champs et thématiques du PLUi métropolitain, et un guide utilisateurs est en cours d'élaboration* », indique Alicia Turc, membre de l'équipe. Dans le contexte de l'open data, des outils permettant la mise à disposition de données sont en réflexion et plus globalement, l'Agence s'inscrit dans l'économie du partage voulue par le projet métropolitain GREAT et dans la dynamique des territoires numériques impulsée par le Festival Transfo de French Tech in the Alps dont elle est partenaire.

• **Le système d'information géographique (SIG)** permet quant à lui d'accéder à l'ensemble des données repérées dans l'espace, à toutes fins de synthèses, d'analyses et d'aide à la décision. Deux administrateurs de données, avec l'aide d'une quinzaine de chargés d'étude « référents de données thématiques », et l'appui des utilisateurs de l'Agence, sont chargés de le faire vivre ainsi que de produire et mutualiser des analyses spatiales en adéquation avec les besoins d'études et de missions. Le SIG est évidemment très sollicité, particulièrement en cette période dense d'élaboration de PLUi. « *Une organisation spécifique a d'ailleurs été mise en place entre les services SIT de la Métropole et de l'Agence, pour assurer la production coordonnée des différentes versions de cartes de zonage et de prescriptions graphiques* », indique Maé Vandais, géomaticienne. Un outil dédié a en outre été conçu pour aider les urbanistes à gérer la complexité du zonage avec les communes.

ILS SONT ALIMENTÉS PAR LES DONNÉES DU SIT :
Vos territoires à la carte (logiciel de création de cartes statistiques personnalisées) et
Vos territoires en mouvements, édition 2017, une analyse actualisée des fonctionnements territoriaux des 8 EPCI membres de l'Agence.



EN SAVOIR PLUS :

basedoc.aurg.fr Mouvements



3 LA COMMUNICATION / VALORISATION : METTRE EN LUMIÈRE LE PROGRAMME PARTENARIAL / FAIRE CIRCULER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE EN LES RENDANT ACCESSIBLES

La stratégie de communication est étroitement adossée au projet d'Agence et à l'évolution de son positionnement dans un contexte de mutations. Élaborée au sein d'ateliers itératifs en début d'année 2017, la démarche de réflexion (« politique de marque ») engagée fin 2016 avec le concours d'un prestataire externe a été suivie par un groupe de travail constitué de cinq élus et cinq collaborateurs. Elle a en particulier abouti à la rédaction d'un manifeste, à l'identification de 5 engagements structurants (cf. page 61), à la refonte de l'identité visuelle de l'Agence et surtout, à la conception du projet éditorial Grand A (La lettre, le Mag et la Rencontre), lancé en novembre à l'occasion des 50 ans et qui devrait contribuer à satisfaire les besoins de valorisation des travaux du Conseil scientifique. « *La stratégie de communication / valorisation, au-delà de la nécessité de rendre plus lisible l'action de l'Agence, est véritablement l'outil de capitalisation de la connaissance rassemblée au sein du programme partenarial et d'élaboration d'une culture territoriale partagée* », explique Anne Quantin Pottecher, responsable de la communication.

À noter enfin, que l'Agence a fait son entrée sur les réseaux sociaux !



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE DE L'AGENCE réunit, sous la présidence de Philippe Cardin, un groupe de chercheurs et d'acteurs publics ou privés qui décident ensemble des thématiques à explorer durant l'année, notamment au sein d'ateliers étudiants.
Thème 2017 / 2018 : Risque et résilience > sujet du prochain Grand A

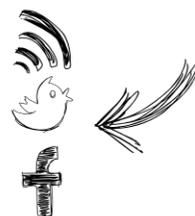


4 LA VEILLE ET LE CENTRE DOCUMENTAIRE : COLLECTER, RASSEMBLER, ORGANISER LA CONNAISSANCE SUR LES SUJETS QUI NOUS RASSEMBLENT

La veille documentaire et informationnelle est un des piliers de l'action de l'Agence dans sa dimension continue, stratégique et prospective. « *Via ses réseaux, la presse et les outils dédiés, l'Agence se doit d'être parfaitement informée des sujets et enjeux qui nourrissent ses réflexions et ses études, tout comme elle se doit de rendre cette information accessible en continu à ses membres* », indique Caroline Leroy, chargée de la veille et des réseaux sociaux. C'est un travail quotidien nécessaire et important, traduit dans le blog et la newsletter *L'Agence veille pour vous* (plus de 600 abonnés), une information qu'elle s'attache à relayer sur les réseaux sociaux. Un centre documentaire physique riche de 9 000 références est également ouvert aux visiteurs.



Caroline Leroy
a pris la suite de Martine Goujon en septembre.



base documentaire

9000 références

60 revues

10000 photos

≈ 150 publications

≈ 5000 articles dans le blog veille

1 newsletter tous les mardis



EN SAVOIR PLUS :

Accédez à la base documentaire, à la photo-cartothèque et au blog de veille : www.aurg.org Rubrique DOC & VEILLE



ZOOM

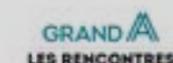
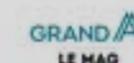
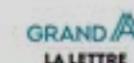
GRAND A : UN PROJET ÉDITORIAL AMBITIEUX

En 50 ans, l'aire de collaboration de l'Agence n'a cessé de s'élargir et de s'adapter pour mieux épouser et explorer ces réalités de fonctionnement qui redessinent en continu nos territoires.

Le temps était venu pour elle de se séparer du Y grenoblois trop restrictif pour adopter ce A alpin qui élargit ses horizons et aligne ses perspectives.

Dans le même élan est né le projet Grand A, à la périodicité biannuelle, qui marie une lettre d'information (s'ouvrant sur une grande carte inédite), un e-magazine et une rencontre, les trois dédiés à un même sujet.

Premier de la série, le « numéro anniversaire », fondateur, était consacré au concept de territoire. Une invitation à porter un regard commun sur ce qui, d'une manière ou d'une autre, nous lie.



EN SAVOIR PLUS :

grand-a.aurg.org



RAPPORT FINANCIER

LE SOUCI DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

L'année 2017 constituait la deuxième année de mise en œuvre du Projet d'Agence Acte II 2015 - 2020. Toujours intense, le programme d'activité est en grande partie dédié à l'élaboration des PLUi tout en assurant le meilleur niveau de réponse à la diversité des attentes et besoins de l'ensemble des membres.

RAPPELS : LA STRUCTURATION DU BUDGET



La cotisation d'adhésion de l'intercommunalité lui permet, ainsi qu'à chacune de ses communes, de bénéficier des prestations du socle commun (1 620 jours d'activité en 2017) et d'inscrire des missions au programme partenarial. **À noter que la cotisation de Grenoble-Alpes Métropole (agglomération centrale au périmètre élargi) est majorée, et que la cotisation des communes inscrites dans le périmètre d'une intercommunalité adhérente est gratuite.**

La cotisation des autres partenaires est de 25 % de la participation totale, et s'élève à 500 € pour les autres membres (Caf, Ademe...). Les communes qui adhèrent de façon isolée (du fait de l'absence de leur intercommunalité dans le partenariat de l'Agence) sont redevable d'une cotisation s'élevant à 1,30 € par habitant.

Grenoble-Alpes Métropole

1,30€/habitant

Autres EPCI
0,85€/habitant

Cotisation des autres partenaires
25%

ÉVOLUTIONS ET PARTICULARITÉS



En 2017, l'Agence a poursuivi sa forte implication dans l'élaboration de 4 PLUi qui ont consommé une part majeure de l'ensemble des jours d'activité du programme partenarial (en bénéficiant pour partie d'un tarif minoré). Dans l'objectif de garantir la stabilité de notre association, les quelque 6 000 autres jours d'activité (la référence annuelle du programme depuis 2012) restent valorisés au tarif de 760 euros par jour.

« Afin de préserver l'avenir et d'anticiper la fin prochaine des missions exceptionnelles (PLUi), les élus ont engagé une réflexion sur le modèle financier, avec une vision pluriannuelle. »

Renée Wessels, directrice financière

environ
8000 jours
affichés dans la version définitive
du programme 2017

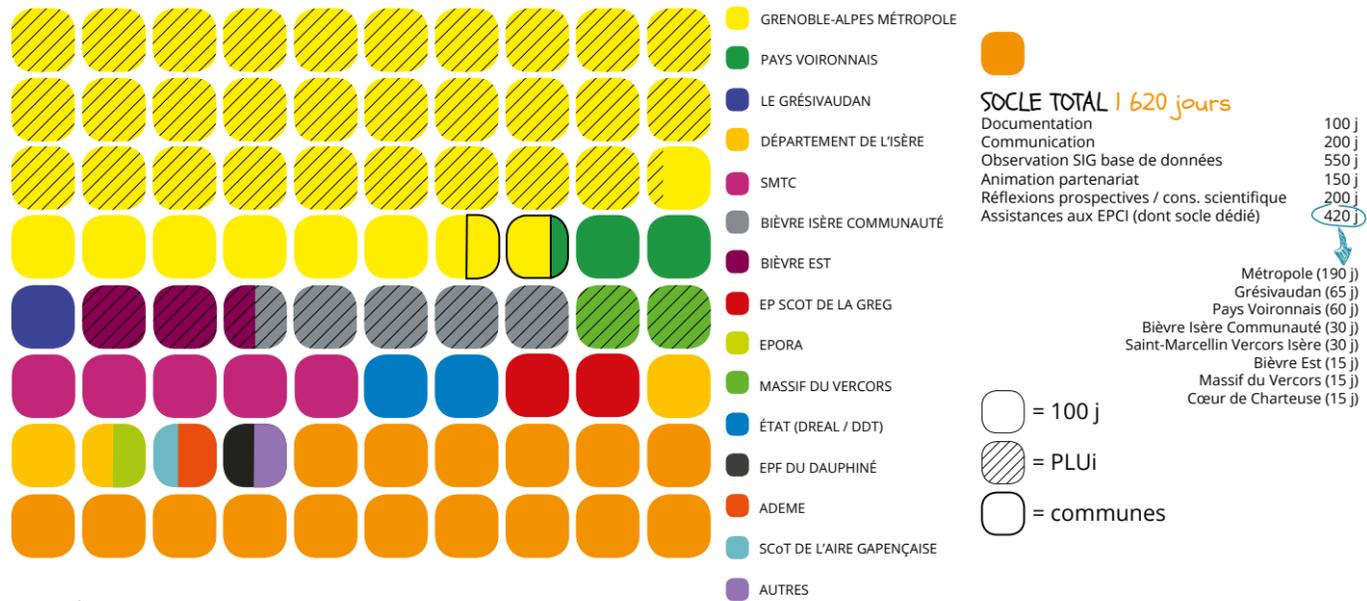
CLÔTURE 2017

| | | |
|-----------------------------|----------|-------------------------|
| Cotisations | 1 223 K€ | |
| Subventions des partenaires | 3 997 K€ | |
| Sous-total | 5 220 K€ | → 5 279 K€ de recettes. |
| Recettes taxables | 37 K€ | |
| Diverses | 22 K€ | |
| Total | 5 279 K€ | |

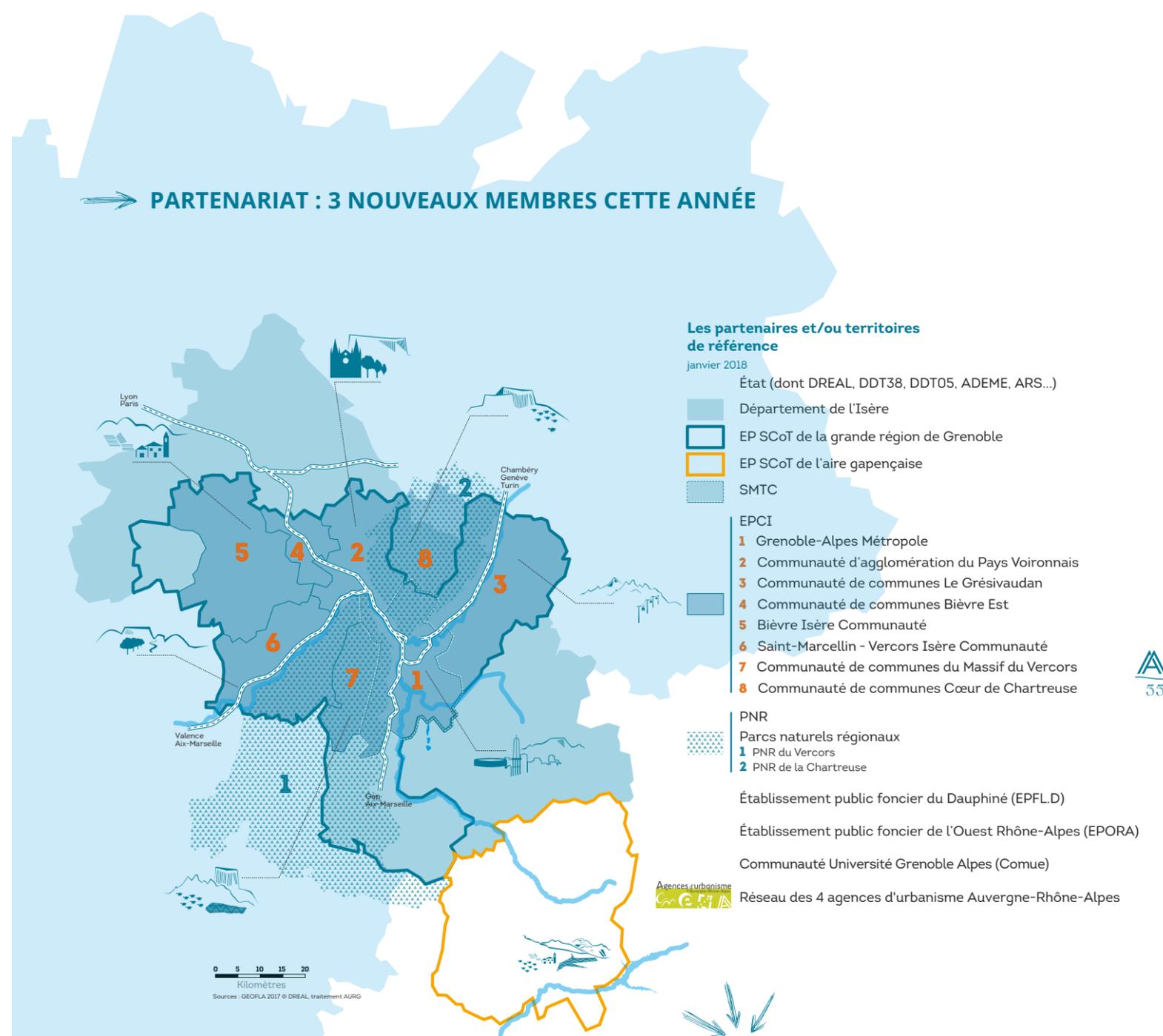
| | | |
|--------------------------------------|----------|-------------------------|
| Frais de personnel (masse salariale) | 4 297 K€ | |
| Frais de fonctionnement | 892 K€ | → 5 189 K€ de dépenses. |
| Résultat | 90 K€ | 90 K€ d'excédent. |
| Total | 5 279 K€ | |

90 K€
de résultat en 2017

➔ RÉPARTITION DES JOURS D'ACTIVITÉ PAR MEMBRE EN 2017

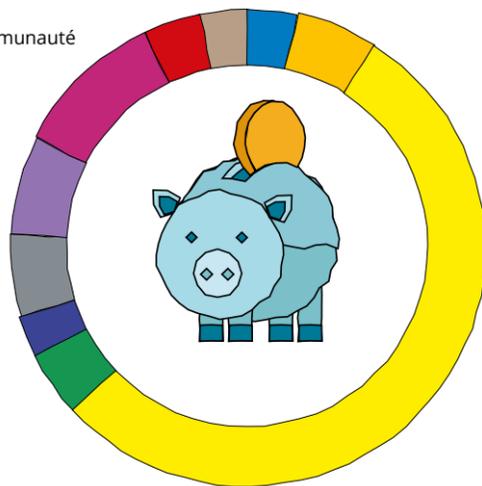


➔ PARTENARIAT : 3 NOUVEAUX MEMBRES CETTE ANNÉE

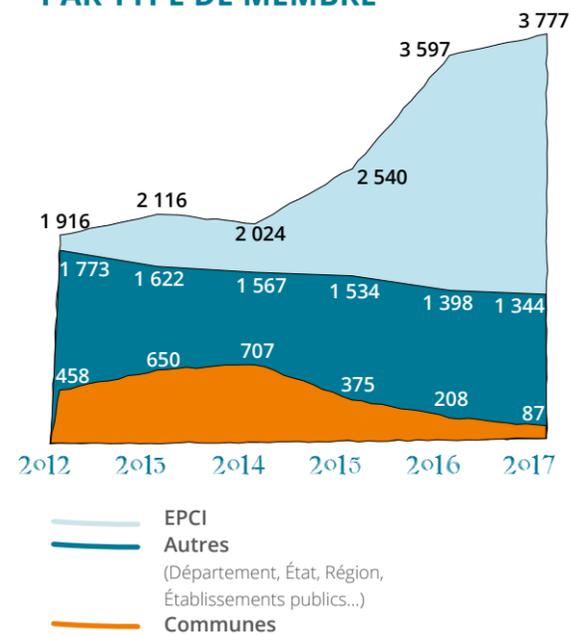


➔ RÉPARTITION DES RECETTES / MEMBRE EN 2017

- État
- Département
- Grenoble-Alpes Métropole
- Pays Voironnais
- Le Grésivaudan
- Bièvre Isère Communauté
- Autres EPCI
- SMTC
- EP SCoT
- Autres membres



➔ ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PAR TYPE DE MEMBRE



Fin décembre 2017, l'Agence a accueilli trois nouveaux membres dont les secteurs d'activité viennent élargir son champ d'intervention et lui ouvrent de nouveaux sujets d'exploration :

- > Le CCAS de Grenoble, autour de l'analyse des besoins sociaux
- > La Comue Université Grenoble Alpes (Plan Campus, projet d'observatoire du logement étudiant...)
- > L'Agence régionale de santé (ARS), à l'échelle du réseau des quatre agences Auvergne-Rhône-Alpes, qui va en particulier permettre d'approfondir les liens entre santé et urbanisme ou entre santé et changement climatique...

GOUVERNANCE & ÉQUIPE

L'ALLIANCE STRATÉGIQUE ET TECHNIQUE

→ GOUVERNANCE POLITIQUE

L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise est un organisme associatif sous pilotage politique partenarial, fédérant diverses collectivités territoriales. Son programme d'activité, élaboré en concertation avec les membres, est voté chaque année par son conseil d'administration. Le suivi régulier du programme et la préparation des instances sont assurés par le bureau.

ÉTAT



Françoise NOARS
Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Rhône-Alpes)



Marie-Claire BOZONNET
Directrice de la Direction départementale des territoires, représentant le Préfet de l'Isère



Sylvain VEDEL
Directeur de la Direction départementale des territoires, représentant le Préfet des Hautes-Alpes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS (CAPV)



Jérôme BARBIERI



Jean-Paul BRET
président



Luc REMOND

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Geneviève BALESTRIERI



Catherine HADDAD



Lucille LHEUREUX



Danielle MANTONNIER



Philippe CARDIN
président du conseil scientifique



Vincent FRISTOT
trésorier



Guy GENET



Pierre LABRIET



Yannik OLLIVIER
vice-président

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ (BIC)



Martial SIMONDANT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST (CCBE)



François BROCHIER
secrétaire

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



Anne GERIN



Annick MERLE



Christian COIGNÉ
vice-président



Jean-Loup MACÉ



Bernard PERAZIO



Christian RIVAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN



Laurence THERY



Henri BAILE
vice-président



Gérard COHARD

SAINT-MARCELLIN - VERCORS - ISÈRE COMMUNAUTÉ (SMVIC)



Isabelle DUPRAZ-FOREY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV)



Thomas GUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



Jean-Paul CLARET

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN (SMTC)



Françoise GERBIER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SCOT DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE (EP SCOT)



Laurent THOVISTE

réunion des instances

BUREAU

15 février
15 mars
31 mai
02 octobre
27 novembre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 avril CA
28 juin AG / CA
11 octobre CA
21 décembre AG / CA



EN SAVOIR PLUS :

Comptes-rendus à retrouver sur grand-a.aurg.org

> les membres élus au bureau de l'Agence (avril 2017)

→ **UNE SOIXANTAINÉ DE COLLABORATEURS PLURIDISCIPLINAIRES**

décembre 2017

direction générale

Benoît Parent

Directeur général

Renée Wessels

Directrice administrative

Finances et ressources humaines

Florence Duband

Attachée de direction

valorisation

Anne Quantin-Pottcher

Caroline Leroy

Julie Villand

administration support

Isabelle Beaudoin

Denis Biguet

Maryse Delmont

Pascale Michel

Axe 1

Accompagner les démarches prospectives et l'innovation territoriale

Axe 2

Participer à la planification et à l'élaboration des stratégies territoriales

Axe 3

Renforcer l'expertise thématique au service des politiques publiques

cadre
stratégies & territoires

Frédéric Pontoire

Dorian Avenet

Colombe Buevoz

Olivier Bontemps

Kader Boukennou

Aurora Caze

Anne-Marie Maür

Sâm-Soan Bailly-Larre

Noémie Benezeth

Constant Bernou

Christophe Bilic

Olga Braoudakis

Philippe Couillens

Tiphaine David

Fatima Deffous

Clément Drevetton

Julien Guillemin

Dorian Martin

Pablo Coulange

Audrey Daste

Fabien Daumark

Jean-Marc Espié

Clémentine Gautreau

Jan Kaczorowski

Christian Place

Florent Sion

Djalila Soualehi

Caroline Van Den Broek

Maé Vandais

Éric Vinouze

cadre
développement durable
mobilités et société

Emmanuel Boulanger

Murielle Pezet-Kuhn

Olivier Baills

Julien Clémenti

Anne-Lise Benard

Nathalie Henner

Cyril Bérard

Gabriel Jourdan

Léna Boudin

Elsa Liégeois

Fabien Martinez

Cédric Lomakine

Françoise Pichavant

Oréade Marchadier

Maryvonne Prévost

Amélie Miqueau

Manon Sajaloli

Hugues Merle

Déborah Sauvignat

Marie Pesenti

Sabine Sirugue

Isabelle Reynaud

Alicia Turc

Noms en gras = comité de direction

36  **27** 

ils sont experts en...

63 salariés soit
60,33 équivalent temps plein (etp)

urbanisme
projet urbain
environnement / biodiversité / paysage
habitat
aménagement
foncier
mobilités / transports
économie / commerce

droit de l'urbanisme

+ bienvenue aux nouveaux chargés d'études



Dorian Avenet

Observation /
Géomatique



Cyril Bérard

Observation /
Habitat



Christophe Bilic

Territoires



Léna Boudin

Territoires /
Observation



Aurora Caze

Territoires



Pablo Coulange

Territoires



Julien Guillemin

Territoires



Caroline Leroy

Documentation /
Veille /
Réseaux sociaux



Manon Sajaloli

Foncier / Habitat



Déborah Sauvignat

Observation /
Habitat



Caroline Van Den Broek

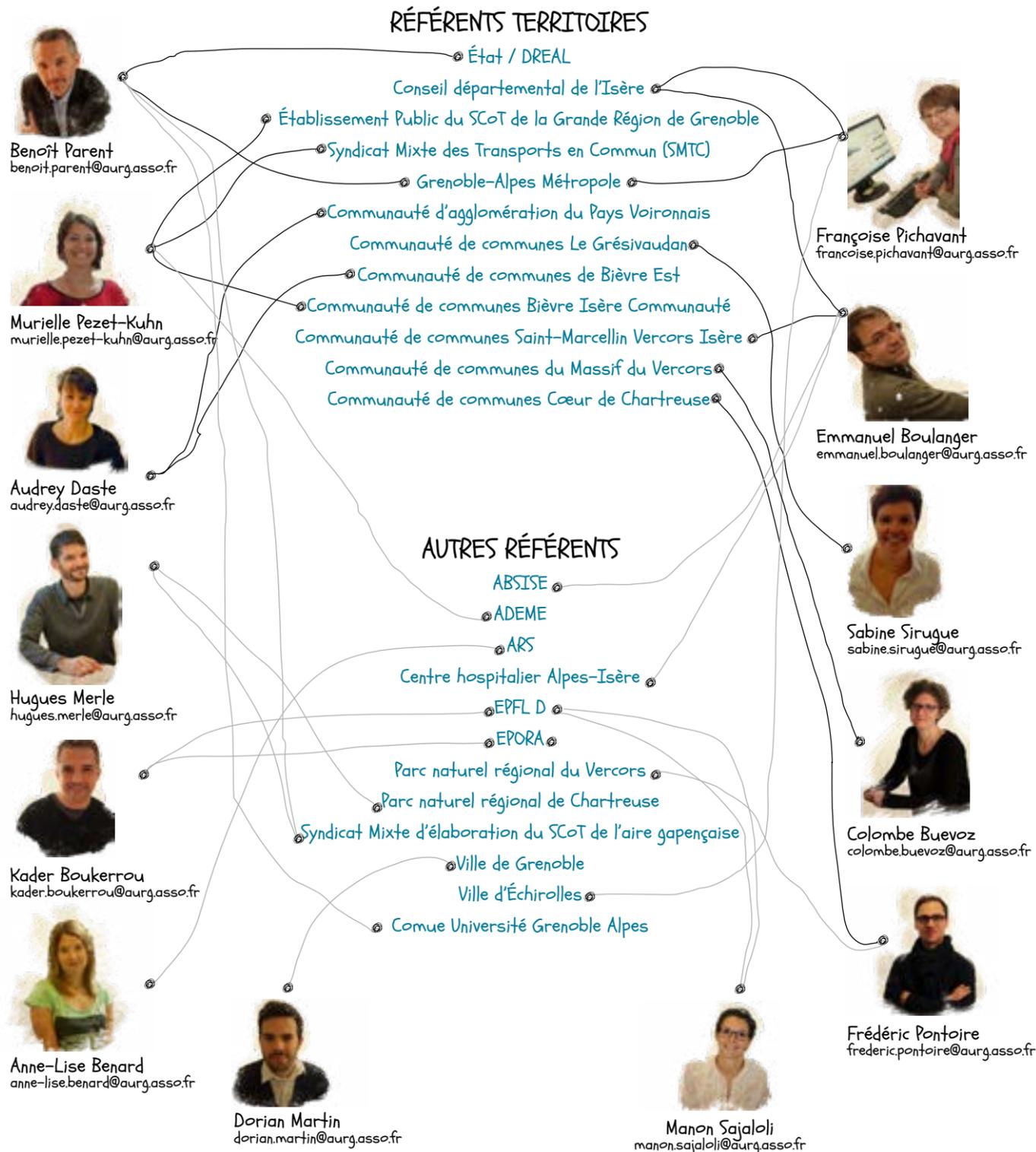
Territoires

- bonne continuation
à ceux qui sont partis

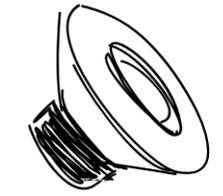
Morgane Beurel (Habitat / Foncier)
Yma Boccaletti (Assistante)
Philippe Collet (Économie)
Ludovic Delhomme (Technologies de l'information)
Gabriel Fablet (Habitat / Foncier)

Laurent Gagnière (Territoires)
Pauline Géglo (Territoires)
Martine Goujon (Documentaliste)
Christelle Mioland (Habitat / Foncier)
Fanny Poinssot (Territoires)

ils sont vos interlocuteurs



le manifeste et les 5i, nos engagements



(SE) CONNAITRE ET (SE) COMPRENDRE, C'EST CAPITAL

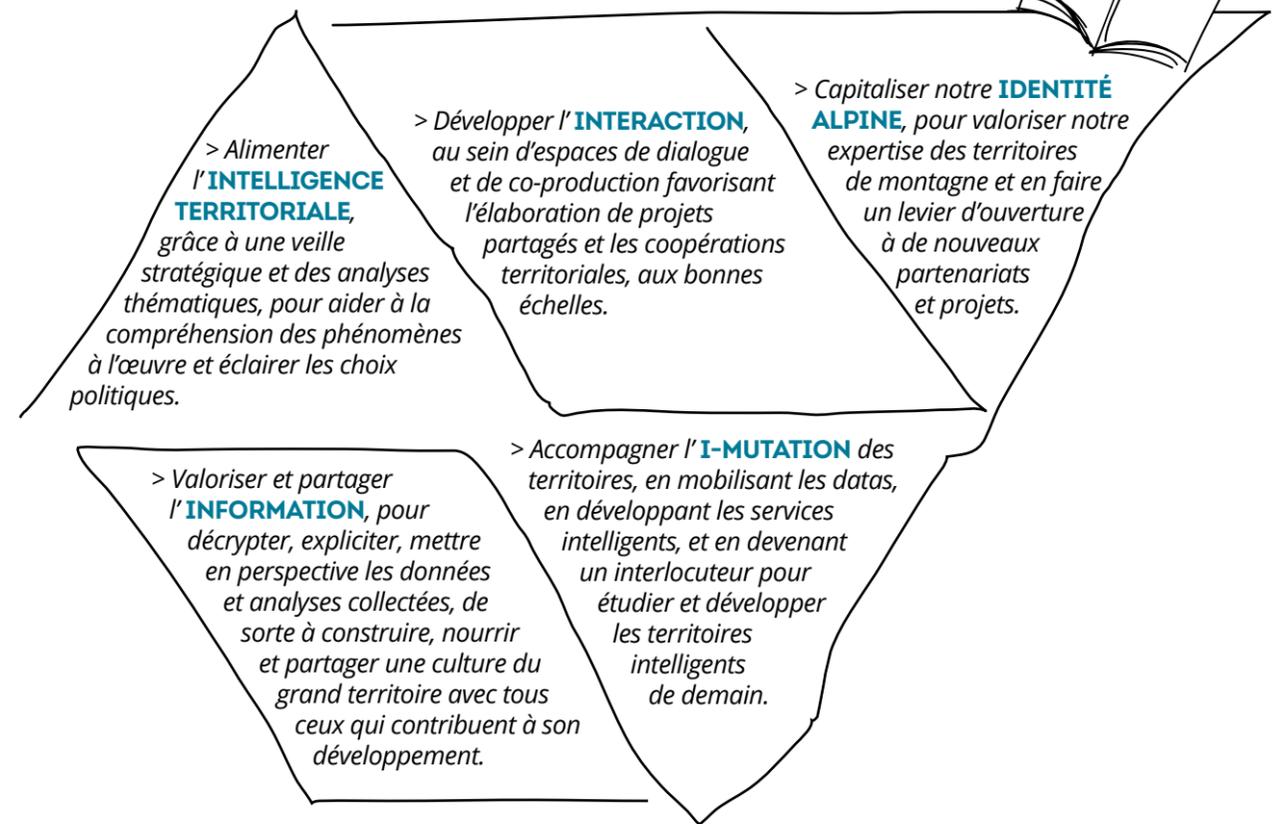
Nos territoires sont en transition.

Bien au-delà des cadres et limites institutionnels, des écosystèmes territoriaux se forment et se transforment, complémentaires, interdépendants, soumis à influences. Comment, dans cette grande complexité, concevoir des politiques publiques plus efficaces, plus coopératives, aux bonnes échelles ? C'est bien l'objet et l'ambition de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise que de contribuer à la connaissance, à la compréhension et au développement de ces territoires aussi singuliers que pluriels où l'on vit, où l'on bouge, en évolution permanente. Poser les bonnes questions. Observer et analyser. Mettre en dialogue. Partager l'expérience et la connaissance. Projeter.

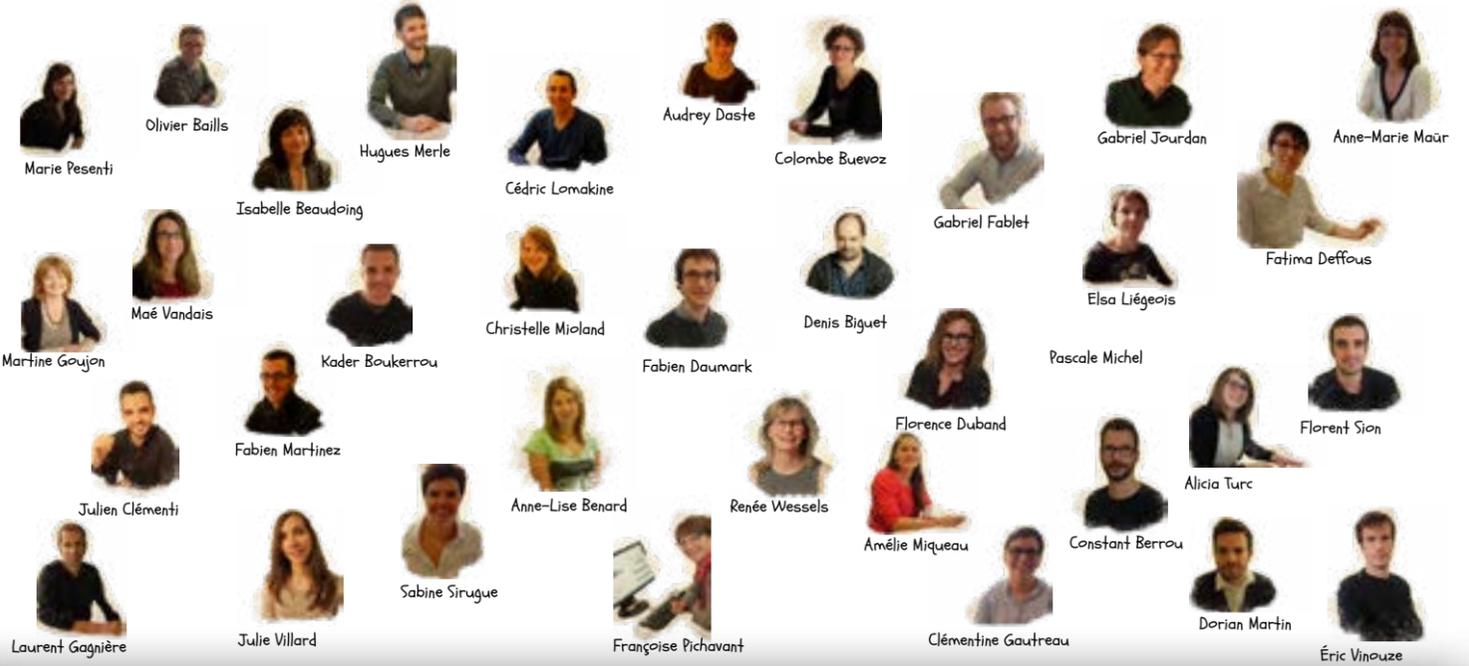
Depuis 50 ans, l'action de l'Agence s'enracine dans les histoires et se déploie dans les futurs des territoires de notre grande région alpine.

Du minuscule au majuscule, du cœur aux franges, entre confrontation des regards et recherche de visions partagées, là où les logiques parfois se heurtent mais aussi s'articulent, l'Agence pose des constats, ouvre des pistes, accompagne les acteurs. Une agence experte, humaine et fédératrice, à l'écoute du politique, à l'appui du technique, au service du mieux vivre de tous. Tel est son engagement.

Ce manifeste, co-écrit avec les élus et les collaborateurs à l'heure des 50 ans de l'Agence, ouvre une nouvelle page de son histoire...



2017



Depuis 50 ans, l'Agence d'urbanisme observe, éclaire et accompagne le développement des territoires de la région grenobloise. Une histoire commune qui nous rend plus forts pour inventer, ensemble, un avenir solidaire et durable.

1967-2017 50 ANS AGENCE d'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

50 ans d'histoire éclaire l'avenir

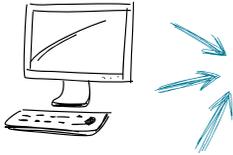
“ L'Agence d'urbanisme est ainsi devenue l'instrument d'un triple dialogue : dialogue entre l'État et les collectivités locales au sein de son Conseil de direction où ces dernières sont prépondérantes, dialogue entre disciplines intellectuelles différentes mais concourant toutes au même but au sein de son équipe permanente, dialogue enfin entre le monde rural et le monde urbain qui prennent ainsi conscience de leur interdépendance. Louis Verget, Préfet de l'Isère. Revue Urbanisme, n° 107, 1968 ”

“ (Se connaître et se comprendre, c'est capital. Dans un dialogue ininterrompu depuis 50 ans, l'action de l'Agence s'enracine dans les histoires et se déploie dans les futurs des territoires de notre grande région alpine. Forcée dès 1967, sa ligne de conduite, intemporelle, fait lien entre les territoires, entre les acteurs, entre les époques... En 2017, à l'heure des transitions, elle se mue en ligne d'horizon. Aucune trajectoire n'est rectiligne, mais notre cap reste inchangé : faciliter le dialogue, servir la connaissance et soutenir l'efficacité des politiques publiques, en portant le regard aussi loin que possible. Jean-Paul Bret, Président, 2017 ”



Sélection d'études et contributions de l'Agence

Ce rapport d'activité se poursuit en ligne
dans une édition spéciale de **GRAND A LE MAG.**
à découvrir sur grand-a.aurg.org



RETROUVEZ NOS SERVICES EN LIGNE :

basedoc.aurg.fr

pour télécharger nos études et interroger le fonds documentaire

baseimages.aurg.fr

pour disposer de photos et cartes du territoire en haute définition

tercarte.aurg.org

pour créer des cartes statistiques personnalisées

Besoin d'info sur l'actualité de l'urbanisme et de l'aménagement
et de leurs thématiques (mobilités, habitat, biodiversité, énergie...),
ici et ailleurs ?

abonnez-vous ! L'AGENCE VEILLE POUR VOUS
 veille.aurg.org > Le blog et la news, tous les mardis



Sans oublier le centre de documentation,
une mine d'informations, sur rendez-vous :

caroline.leroy@aurg.asso.fr

Jun 2018

Directeur de la publication : Benoît Parent

Équipe éditoriale : service valorisation

Conception graphique : Ça crée Val

Cartes : l'Agence

Photos : ADGCF, l'Agence, bossfight.co,

club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes,

David Greffe, Jean Isenmann,

Raphaël Lassablière, Benoît Parent...

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

21 rue Lesdiguières

38000 Grenoble

04 76 28 86 00

accueil@aurg.asso.fr

www.aurg.org